
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 10 juin 2009, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Alexandre Chevalier, Roland Crot, Gérard Deshusses*, *M^{mes} Laetitia Guinand, Nelly Hartlieb*, *M. Vincent Maitre*, *M^{me} Annina Pfund* et *M. Jean Sanchez*.

Assiste à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire.

CONVOCATION

Par lettre du 29 mai 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 juin et mercredi 10 juin 2009, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Prestation de serment – Motion: sauver le quartier de la Terrassière

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Prestation de serment de M. Edgar Bordier, remplaçant M^{me} Christine Camporini, conseillère municipale démissionnaire.

M. Edgar Bordier est assermenté. (Applaudissements.)

4. Motion du 9 juin 2009 de M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquier Grecuccio, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo, Alexandre Wisard et Simon Brandt: «La Terrassière, un quartier unique en danger... à sauver!» (M-873)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le quartier situé au bas du triangle de Villereuse constitue véritablement un ensemble tout à fait particulier par son urbanisme, son architecture, ses petits commerces, son ambiance;
- que ce quartier, construit en grande partie entre 1840 et 1910, a vu bon nombre de ses bâtiments rénovés d'une manière originale lors d'une opération menée par l'architecte Pascal Häusermann entre 1976 et 1983;
- que ce quartier unique, avec ses gabarits bas, à échelle humaine, sert, de plus, d'écrin au magnifique immeuble Clarté, seule œuvre de Le Corbusier à

¹ Annoncée et motion d'ordre, 180.

Motion: sauver le quartier de la Terrassière

Genève, monument classé, actuellement en cours de restauration et en passe d'être inscrit au patrimoine mondial par l'Unesco. Cette valeur patrimoniale constitue une «plus-value» culturelle et touristique importante pour notre ville;

- que ce quartier du bas du triangle de Villereuse (comme d'ailleurs le haut du triangle), malgré son intérêt, ne bénéficie d'aucune protection patrimoniale;
- que l'immeuble de tête de la rue, 6, rue Terrassière, est actuellement menacé par une demande de démolition qui menace, de fait, également son voisin, la fameuse Maison rouge, 2 bis-4, de la rue éponyme, tous deux vraisemblablement construits par l'architecte Jean Marc Louis Junod entre 1850 et 1856,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de demander aux instances cantonales compétentes de prendre les mesures de protection adéquates, par exemple en élaborant un plan de site en vue de préserver ce quartier unique de la Terrassière, au charme indéniable.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Mesdames et Messieurs, comme je l'ai dit avant la pause, la Ville de Genève et les villes en général sont constituées d'un ensemble de quartiers divers, datant d'époques différentes. Même si les villes se renouvellent, se reconstruisent, s'agrandissent, se modifient, il est clair que pour garder l'esprit d'une ville, son âme, il convient de conserver autant que possible, si ce n'est l'entier, du moins des portions de ces quartiers qui constituent son tissu particulier et unique.

Comme je le disais également tout à l'heure, actuellement, du tissu faubourien de la Ville de Genève, celui qui a été construit à l'extérieur des fortifications détruites en 1850 – je ne parle ici ni de la Vieille-Ville, ni des Rues-Basses, ni de Saint-Gervais – il reste finalement peu d'éléments. On peut citer les Grottes qui, grâce aux combats de ses habitants à partir des années 1970, a pu conserver une âme et une substance patrimoniale. On peut citer le petit quartier de la rue Jean-Violette qui, grâce aussi aux combats de quelques-uns et à une décision prise il y a une dizaine d'années dans cette enceinte, a pu échapper à une destruction complète et qui est, maintenant, un petit quartier vivant, voire branché, où les gens ont plaisir à se rendre.

Aux Eaux-Vives, il ne reste que quelques maisons du côté des rues Sillem et de l'Avenir et deux d'entre elles vont prochainement tomber sous la pioche des démolisseurs. Le quartier de la Terrassière, lui, a une ampleur un peu plus importante. Pourtant, il a déjà payé un tribut assez important au développement et à la construction de logements, puisque le haut du triangle de Villereuse – ce soir, nous parlerons surtout du bas – a fait l'objet d'après négociations et même

de combats, en vue de préserver la villa Schaeck, moyennant la disparition de l'ancien garage dont certains se souviennent peut-être, garage remplacé par une barre de logements où se trouvent actuellement un poste de police et quelques commerces.

Malgré cette démolition-reconstruction des années 1990, le triangle de Ville-reuse, sa partie basse en particulier, a conservé une substance particulière, grâce à des immeubles qui, pris individuellement, pourraient être jugés plutôt modestes et n'ayant pas un immense intérêt architectural, mais qui, additionnés les uns aux autres, constituent véritablement un ensemble. Cet ensemble a été construit après la démolition des fortifications, à partir de 1850 et jusque dans les années 1910, pour sa plus grande partie, si on excepte l'œuvre majeure qui ponctue le quartier et qui est l'immeuble Clarté, seule œuvre de Le Corbusier construite dans notre canton, sur le territoire de notre Ville. Cet immeuble classé, actuellement en cours de réfection, fera vraisemblablement l'objet d'un classement par l'Unesco, comme toute l'œuvre de Le Corbusier en Suisse, si je ne m'abuse.

La partie basse du quartier dont je parle est donc un ensemble de petits bâtiments qui, pour la plupart, ont été rénovés d'une manière qui n'est peut-être plus celle qu'on choisirait aujourd'hui; cette opération avait été menée dans les années 1980 par l'architecte Pascal Häusermann. Il n'empêche que cette réfection, ces peintures de couleurs vives ont redonné une vie à ce quartier et lui ont permis d'échapper provisoirement à la démolition. Mais ce temps-là est malheureusement passé et nous nous trouvons face à une demande de démolition de l'immeuble de tête au 6, rue de la Terrassière, démolition motivée, bien sûr, par la construction de logements.

Le logement est évidemment une noble cause, mais il faut rappeler quand même qu'on se trouve dans un quartier extrêmement dense, avec des ruelles très étroites et que, pour pouvoir construire un immeuble de logements avec un gabarit plus élevé que l'immeuble actuel, les constructeurs devront obtenir la démolition des immeubles adjacents, pour garantir les droits de jour et le report de droits à bâtir permettant de construire plus haut. Donc, quand on parle de la démolition d'un seul bâtiment, on parle en réalité de toute une série de démolitions, d'un effet de dominos quasiment inéluctable. Au bout du compte, il n'est même pas certain, vu la densité de ce quartier, qu'on obtienne réellement plus de logements. En effet, pour construire plus haut il faudra raser des immeubles bas et on ne pourra jamais avoir des gabarits si élevés qu'ils compensent vraiment le nombre d'appartements qui disparaîtraient dans l'opération d'ensemble que pourrait déclencher la démolition de l'immeuble 6, rue de la Terrassière.

C'est la raison pour laquelle, par cette motion – et je remercie ceux qui ont accepté de la signer, et le plénum qui a accepté l'urgence – nous souhaitons que la Ville demande aux autorités cantonales compétentes d'étudier un possible plan

de site, plan de site qui prendrait en compte non pas la valeur d'un seul bâtiment, mais la valeur d'ensemble du quartier, avec son charme, ses éléments constitutifs, ce petit morceau d'histoire qui subsiste dans le quartier des Eaux-Vives.

Je finirai en disant que, si une opération d'ensemble devait entraîner la disparition du bas du triangle de Villereuse, ce serait aussi une manière de faire disparaître l'immeuble de Le Corbusier. En effet, suivant les gabarits qui seraient choisis, l'immeuble de Le Corbusier, bien que légèrement plus haut dans la pente, serait enfoui dans ces nouveaux immeubles.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La question qui se pose dans cette affaire est de savoir si le plan de site est un instrument adéquat pour ce quartier. D'abord, comme l'a souligné l'auteur de la motion, le plan de site est un instrument qui tend à protéger ce qui est particulièrement précieux. Ce quartier a incontestablement du charme, comme le disent les auteurs de la motion. Il a un petit côté italien, qui fait penser à une ville sarde voisine ou à quelques autres au-delà des Alpes. Mais, pour le surplus, il faut bien admettre que ce quartier, ensuite de l'intervention de l'architecte cité dans la motion, M. Häusermann, est de fait un pastiche. Ce que je veux dire, c'est qu'un quartier qui avait un caractère extraordinairement populaire et dont la particularité, quand j'étais enfant, était de compter en tout cas cinq chats par habitant – c'est dire combien de souris il y avait à truster! – est devenu, ensuite de l'intervention de l'architecte en question, un quartier que l'on peut qualifier de raisonnablement huppé, mais constitué toutefois d'immeubles qui sont d'une fragilité structurelle telle qu'il est à peu près impossible de les maintenir debout.

Aussi, imposer un plan de site pour ces immeuble, cela veut dire, de fait, entretenir un patrimoine rénové dans les années 1990 d'une manière, comme l'a souligné M^{me} Brunier, qu'il aurait peut-être fallu s'éviter – d'ailleurs, il faut reconnaître que le promoteur de cette opération n'en a guère tiré profit... Quoi qu'il en soit, cette réalisation a du charme mais, dans les faits, c'est une catastrophe. Ces immeubles rénovés sont devenus trop lourds par rapport à leurs structures particulièrement légères. Ce sont des immeubles qui n'ont pas de fondations et qui, en conséquence, se fendent, sinon s'écroulent, et qui sont – là aussi ce n'est pas un secret – de véritables rentes pour les avocats de la ville!

Alors, on peut effectivement vouloir un plan de site – c'est dire à combien vous évaluez l'utilité des rentes servies aux avocats! Mais cette motion est surtout une opportunité pour rediscuter, ou à tout le moins pour repenser l'usage que l'on peut faire de ce quartier. Le Conseil municipal est unanime, il le dit, il le répète, nous nous le rabâchons les uns aux autres, mais surtout à l'égard du Conseil

administratif: nous avons une priorité, elle nous est commune, nous sommes élus sur cet unique objectif que nous chérissons tous, à savoir que nous voulons du logement!

En l'occurrence, nous avons entendu l'auteur de la motion nous dire que le logement était une noble cause, puis, parce que nous sommes en politique et peut-être aussi parce que nous sommes en conversation, elle a ajouté une virgule, et l'inévitable «mais»! Si effectivement, de temps à autre, il y a lieu d'admettre que nous devons nuancer nos désirs, dans d'autres cas, lorsque l'opportunité est donnée de réaliser des immeubles de logement, il nous faut la saisir. Or, demander un plan de site, c'est d'abord bloquer le projet pour au moins deux ans, le temps de réfléchir sur ledit plan de site, puis, subsidiairement, une fois qu'il aura été adopté, c'est bloquer l'aménagement pour vingt ans!

Pour nous convaincre de l'opportunité de la motion, on nous dit que le projet de démolition-reconstruction va nuire à la perspective sur l'immeuble Clarté. Soyons raisonnables! Depuis là, personne n'a la moindre perspective sur l'immeuble Clarté. Ce dernier est en effet situé en amont et, la rue de la Terrassière n'étant pas particulièrement large, personne ne voit l'immeuble. On nous dit aussi que la construction va être problématique, qu'il va y avoir des camions, que cela va gêner le trafic – l'auteur de la motion pense très fort que cela va gêner ceux-là mêmes qui sont généralement favorables au trafic... Mais ces derniers sont aussi favorables au logement et, à cet égard, ils ne posent pas de «mais». Quant à détruire un immeuble de tête, cet immeuble est situé au début de la rue de la Terrassière, mais n'est pas un immeuble de tête, l'immeuble de tête étant l'immeuble d'angle situé au carrefour de Rive. Sa démolition, par la force des choses, ne va donc imposer aucune modification structurelle à l'intérieur du quartier.

Mesdames et Messieurs, nous avons ici l'opportunité de faire des logements. Nous avons choisi d'en faire à prix d'or en face, dans un immeuble à peu près impraticable, mais à propos duquel le Conseil municipal, fort de ses enthousiasmes, a décidé qu'il n'y avait pas de limites financières pour faire du logement. Comment alors, en face, où une opportunité facile de réaliser du logement se présente, la réponse du Conseil municipal pourrait-elle être, à entendre les motionnaires, d'interdire que l'on change quoi que ce soit à ce quartier? Quartier qui, franchement, en dehors du charme de ses peintures, ne présente, en tout cas du point de vue architectural, aucun intérêt.

Voilà pourquoi le groupe libéral vous propose de ne pas entrer en matière sur ce plan de site. Si toutefois celui-ci devait être envisagé, alors la commission de l'aménagement serait évidemment le lieu pour étudier l'opportunité et le périmètre du plan, avant que nous nous déterminions sur la base d'un rapport complet. Vous comprendrez donc que la position des libéraux est, a priori, de ne pas entrer en matière. Si la majorité décidait d'entrer en matière, il y aurait alors lieu de

réfléchir plus avant en commission, de manière qu'en fin de compte chacun soit convaincu de l'opportunité ou non d'entreprendre une telle démarche.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien souhaite entrer en matière sur cette motion, parce que celle-ci nous semble assez ouverte. Il est vrai que les motionnaires proposent un plan de site, mais en précisant que c'est un «exemple», une possibilité. Nous estimons que le sujet vaut la peine d'être étudié en commission de l'aménagement. La façon dont M^{me} Brunier l'a présenté est tout à fait cohérente et nous pensons, nous aussi, que ce quartier est particulièrement sympathique et qu'il s'est développé de façon intéressante. De plus, n'oublions pas que, si nous voulons tous du logement dans cette enceinte, nous ne voulons pas du logement n'importe comment! Il est donc très important que nous puissions en analyser les développements, de façon notamment à être cohérents avec nos desiderata souvent exprimés en termes de mixité. La mixité existe actuellement dans ce quartier, où il y a quantité de petits commerçants, des gens qui se rencontrent, toute une vie qu'il convient de préserver, dans le contexte actuel, mais aussi en le développant. Nous souhaitons donc pouvoir étudier la question en commission et décider en toute connaissance de cause, en procédant aux différentes auditions nécessaires.

M. Jacques Baud (UDC). En son temps, il y a longtemps, en ce lieu peut-être et dans d'autres, on avait demandé, voire exigé la protection de ce quartier, qui avait une particularité extraordinaire qu'il a toujours d'ailleurs. Et puis, à ce que je vois, on n'a pas fait ce qu'il fallait faire: il fallait mettre ce triangle à l'inventaire, cela n'a pas été fait. Alors, je me pose la question: à quoi sert de faire de beaux discours, s'ils ne sont pas suivis d'actions? Nous avons là, chose assez étonnante, l'un des derniers quartiers qui soit resté relativement entier dans notre bonne ville de Genève, tous les autres – sauf peut-être les Grottes qui sont restés à l'identique – ont été complètement transformés. Je pense donc que nous devons absolument nous pencher sur cette motion. Quant à dire qu'il convient de démolir cette bâtisse pour faire des logements, alors que c'est déjà une bâtisse de logements, mais où va-t-on? Il faut arrêter avec ces prétextes bidon visant à permettre aux architectes et aux constructeurs de faire de l'argent! Nous avons une culture à Genève, notamment une culture architecturale, et il faut la défendre. Je propose donc que nous renvoyions cette motion en commission et que nous en discussions très sérieusement.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs, comme vous le voyez, le groupe radical a signé cette motion, cela non pas dans un objectif général de

protection de l'ensemble du triangle, comme certains de mes préopinants, mais bien pour un cas d'espèce, à savoir la Maison rouge. En effet, si nous partageons entièrement l'idée de protéger le patrimoine, nous ne disons pas qu'il convient de protéger tout le quartier. L'immeuble du Corbusier, la villa Schaeck, la Maison rouge, par exemple, sont des lieux à valeur patrimoniale qui doivent être préservés de toute démolition.

Le groupe radical a donc signé cette motion en faveur d'un cas d'espèce bien précis: la Maison rouge, qui se trouve au-dessous de l'immeuble du Corbusier et qui, si on la démolit, va poser très vite un problème. En effet, le gabarit, en termes de hauteur, d'un nouvel immeuble ne pourra pas être plus élevé que la Maison rouge actuelle pour une raison simple, c'est que cela boucherait la vue depuis l'immeuble du Corbusier, qui est, pour sa part, classé. Nous avons donc signé cette motion dans une logique double: à quoi sert-il de démolir un immeuble qui a une certaine valeur patrimoniale, où a vécu un illustre sculpteur pendant plusieurs années, et qui, surtout, si on le remplace par un autre, verra un gain de logements, un gain pour la population, quasiment nul?

De plus, un autre problème nous est apparu, c'est que, dans ces immeubles qui donnent sur la rue du tram, on voit floraison de petits commerces. Je n'ai pas de besoin de vous rappeler la position du groupe radical à l'époque, lorsqu'il s'est agi de défendre les commerçants du Vélodrome. Nous n'avons pas de double discours et nous voulons défendre le petit commerce partout où il est possible de le faire. Ici, l'ensemble des artisans et commerçants ont reçu leur congé sans solde si je puis dire, du jour au lendemain. On leur a quasiment dit: «Tirez-vous avec vos cliques et vos claques, vous avez beau être là depuis plusieurs dizaines d'années, tant pis pour vous!» Agir ainsi, c'est se moquer du monde! Ce que nous avons exigé du Conseil administratif, dans le cas du Vélodrome, nous sommes aussi en droit de l'attendre lorsqu'un intérêt patrimonial se double d'un intérêt pour la vie de quartier.

Je pose donc la question suivante à M. le maire Rémy Pagani: est-il possible de faire un petit tour en commission de l'aménagement pour analyser cette motion et voir, éventuellement, si une protection générale doit s'appliquer à l'ensemble du triangle de Villereuse? Pour ma part, je n'en suis pas persuadé, ce d'autant que je n'ai connaissance d'aucune volonté de démolition d'un autre immeuble dans le triangle de Villereuse. De plus, je crois savoir que votre département, Monsieur Pagani, donne des préavis pour toute construction-démolition. Dans le cas d'espèce, quel préavis avez-vous donné?

Le groupe radical souhaite donc, dans la mesure du possible, renvoyer cette motion en commission, afin d'examiner si, oui ou non, l'ensemble du triangle de Villereuse est menacé ou si nous devons simplement nous soucier du cas présent.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Nous ne faisons pas partie des groupes qui veulent absolument pétrifier les centres-villes et en faire des espaces uniquement dévolus au tourisme, sous prétexte qu'ils seraient pittoresques. Dans le cas présent, le quartier a une caractéristique bien particulière, qui vient d'être évoquée par les précédents orateurs et qui est la mixité. D'une part, la mixité sociale, à savoir que toutes sortes de populations se côtoient et vivent dans ce quartier. D'autre part, la mixité d'activités, puisque dans le bâtiment du 6, rue de la Terrassière, il y a pléthore de petits commerçants. Comme le Parti radical, nous, A gauche toute!, défendons la mixité et surtout l'accessibilité du centre-ville pour des activités et des commerces de proximité. J'espère d'ailleurs qu'en commission de l'aménagement le Parti radical soutiendra les modifications du plan d'utilisation du sol (PUS) que nous avons présentées, de manière que les affectations ne soient pas changées systématiquement et que nous ne nous retrouvions pas, comme c'est déjà le cas dans les Rues-Basses, avec un centre-ville complètement mort.

Pour en revenir au 6, rue de la Terrassière, je ne sais pas ce que veut dire «valeur patrimoniale». Lorsque j'étais aux Etats-Unis, on nous faisait visiter toute maison qui avait plus de cinquante ans, tant on la trouvait extraordinaire! A Villereuse, nous avons là un ensemble – car c'est un ensemble – qu'il ne faut pas défigurer. J'entends bien lorsque les libéraux nous disent qu'ils sont très attachés au logement – et nous savons tous à quel point ils le sont! – mais je ne suis pas sûre que c'est en détruisant un immeuble aussi modeste que nous allons résoudre les problèmes de logements, sociaux ou autres. En revanche, nous allons définitivement défigurer un quartier que toute la population genevoise, comme cette assemblée, désire défendre contre la spéculation et la laideur.

Que va-t-on gagner en détruisant, ou en prétendant le faire, un aussi petit immeuble? Trois appartements, qui seront construits à prix d'or et qui, une fois de plus, échapperont à ceux qui habitent déjà au 6, rue de la Terrassière. Je tiens à préciser que cet immeuble est habité par des gens plutôt modestes, des gens qui se retrouvent dans une situation extrêmement embarrassante, lorsqu'ils reçoivent leur congé, sachant qu'ils ne retrouveront pas un appartement au centre-ville. Or l'une des batailles que mène A gauche toute! est justement de faire en sorte que le centre-ville ne soit pas exclusivement habité par une classe sociale qui n'est pas exactement celle que nous défendons – encore que nous défendions tous les citoyens s'agissant du logement.

Mesdames et Messieurs, vous aurez donc compris que nous appelons de nos vœux le renvoi de cette motion en commission. Nous espérons qu'il sera possible de trouver une solution pour que cet espace – sauvé par les architectes Häusermann et Camoletti, car ils étaient deux – reste ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un endroit très représentatif de Genève, un endroit où il fait bon aller et où il fait bon vivre. Je vous invite à nous suivre et à accepter le renvoi de la motion en commission.

M. Alexandre Wisard (Ve). Je crois que tout a été dit et je vais donc éviter de prolonger les débats, qui sont d'ailleurs extrêmement longs depuis hier. Il reste aux Verts à remercier notre collègue Isabelle Brunier, qui a pris l'initiative de rédiger cette motion. Nous aurions bien voulu prendre le temps de l'analyser en commission, mais les considérants nous apprennent qu'une demande de démolition est en cours. Alors, Mesdames et Messieurs, si vous voulez planter le dossier, renvoyez-le en commission! Pour notre part, nous voulons, non pas planter le dossier, mais être efficaces, et c'est pourquoi nous proposons un renvoi immédiat au Conseil administratif.

La présidente. Madame Wenger, je crois que vous voulez rectifier...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Oui, nous souhaitons également renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le groupe socialiste est aussi favorable au renvoi de la motion au Conseil administratif, pour les raisons évoquées par M. Wisard. En effet, si nous demandons que le Conseil administratif intervienne pour que soit éventuellement élaboré un plan de site, c'est bien parce qu'il y a un projet de démolition en cours et que nous voulons le stopper, afin de nous permettre de réfléchir. Or ce n'est pas à la commission de l'aménagement d'élaborer un plan de site, mais aux autorités cantonales.

Ensuite, le deuxième point que le groupe socialiste aimerait relever, c'est qu'un projet de démolition est généralement présenté face à un projet de construction. Or, là, il y a une demande d'autorisation de démolir, mais le projet de construction n'est pas encore autorisé et n'est pas mis en regard du projet de démolition. Selon nous, il conviendrait quand même de pouvoir comparer ce que l'on démolit et ce que l'on désire construire.

Nous terminerons en disant que nous avons bien entendu les propos du préopinant libéral sur la crise du logement, mais qu'à notre avis, encore une fois, il est tout à fait illusoire de croire qu'il suffit de continuer à construire la ville sur elle-même, non-stop, pour résoudre la crise du logement. Nous ne le répéterons jamais assez: nous sommes favorables aux grands projets qui se développent sur l'ensemble du canton, dont le projet emblématique des Communaux d'Ambilly. Car ce n'est pas en démolissant des petits immeubles, qui plus est avec d'hypothétiques projets de reconstruction, que l'on pourra résoudre la crise du logement.

M. Pascal Rubeli (UDC). En complément de ce qu'a dit mon collègue Baud et à l'écoute des débats, après analyse de la situation, nous souhaitons également renvoyer cette motion urgente au Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Après tout ce qui a été dit, je voudrais vous faire part d'un certain nombre de considérations, notamment au niveau de la cohérence de la démarche.

Mesdames et Messieurs, vous avez adopté le plan d'utilisation du sol qui a été ratifié par le Conseil d'Etat et qui a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif. Comme je vous l'ai annoncé hier, le Tribunal administratif nous a donné raison contre l'ensemble des milieux économiques, notamment la Chambre immobilière genevoise. Le tribunal nous a donné raison, dans la mesure où nous sommes pour la mixité, où nous voulons faire en sorte que les quartiers de notre ville restent populaires, qu'il y ait des commerces de proximité et que l'on ne construise pas la ville sur la ville. Dans cette motion, il s'agit bien de cette démarche-là.

Je vous rappelle que, sur notre territoire municipal, nous construisons dans des lieux qui sont aptes à accueillir du logement. Je pense à Artamis ou à Sécheron – je vous invite d'ailleurs à aller visiter le site de Sécheron, où un immeuble est déjà fini, preuve que nous construisons vite en ville de Genève.

Vous êtes aussi en train d'adopter le plan directeur communal, qui vise à déterminer un certain nombre d'options générales, dont notamment celle de construire 3600 logements en dix ans, soit 300 logements par année, dont cent par la municipalité ou par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Tout cela est en place et fonctionne, et c'est dans ce cadre-là qu'il faut examiner ce qui est proposé à la Terrassière. En fait, il est proposé de rajouter deux ou trois appartements, qui ne vont pas améliorer la situation, bien au contraire, puisque le nouvel immeuble constituera peut-être une balafre dans ce quartier, où il y a effectivement une certaine ambiance, comparable à celle des Grottes ou des Pâquis. Dans ce sens, le 6, rue de la Terrassière fait partie d'un ensemble.

Alors, pour répondre à la question de M. Brandt, je dirai que nous avons en effet été sollicités, comme 1500 fois par année. Nous devons préavisier tout ce qui se fait sur notre territoire communal et, en moyenne, nous donnons 1500 préavis. S'agissant du projet au 6, rue de la Terrassière, nous l'avons préavisé négativement, parce que nous estimons que l'immeuble fait partie d'un ensemble et qu'en plus aucun projet de construction ne nous était soumis – contrairement à ce qu'exige la coordination des procédures. Malheureusement, le Canton a ignoré notre préavis et a délivré l'autorisation de démolir. Restera donc à savoir, dès le moment où cela nous sera notifié, quelle sera la position de la Ville. Voilà pour-

quoi je vous propose de nous renvoyer cette motion, afin que je puisse relayer votre volonté avec diligence.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 60 oui contre 6 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement est refusé par 45 non contre 21 oui.

La présidente. Cette motion sera donc adressée directement au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de demander aux instances cantonales compétentes de prendre les mesures de protection adéquates, par exemple en élaborant un plan de site en vue de préserver ce quartier unique de la Terrassière, au charme indéniable.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion du 9 juin 2009 de MM. Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Simon Brandt, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux et M^{me} Anne-Marie Gisler: «Délai de paiement de la Ville de Genève: 180 jours» (M-875)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les révélations des conditions de paiement de la Ville de Genève et le retard inacceptable (six mois) du versement des sommes dues concernant les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex;

¹ Annoncée et motion d'ordre, 183.

- la conjoncture économique difficile que vivent les entreprises;
- le devoir d'exemple de la Ville de Genève en tant que collectivité publique;
- la nécessité d'éviter de telles situations à l'avenir,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à payer les entreprises à trente jours dès que les créances sont reconnues;
- à informer le Conseil municipal des raisons et des responsabilités de tels dysfonctionnements;
- à lui présenter une procédure de paiement permettant d'éviter tout retard.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, avec sa gentillesse coutumière, le responsable de l'Union démocratique du centre disait qu'avec cette motion nous étions dans l'opportunisme et l'électoratisme... Eh bien, pas du tout, Mesdames et Messieurs! Il n'est pas du tout électoraliste de demander que l'on s'explique quant aux retards inacceptables intervenus dans le paiement des entreprises et des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex. Nous demandons des explications et on nous répond qu'on a déjà tout donné à la commission des finances: circulez, il n'y a rien à voir, classons cette affaire! Eh bien, non, nous ne sommes pas d'accord!

Nous pensons que le Conseil municipal doit être informé des raisons et des responsabilités de tels dysfonctionnements. De, plus, nous souhaitons que soit mise en place une procédure de paiement qui permette à l'avenir d'éviter tout retard. Nous demandons donc que cette motion soit renvoyée à la commission de contrôle de gestion du Conseil municipal. Celle-ci n'a pratiquement jamais fonctionné et c'est là une excellente occasion de la faire travailler intelligemment. En résumé, nous souhaitons que le Conseil administratif nous propose des solutions pour éviter à l'avenir ce qui est arrivé là et qu'il nous fournisse toutes les explications nécessaires.

Préconsultation

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). J'interviendrai très brièvement sur le renvoi à la commission de contrôle de gestion. Il y a un seul objet en cours actuellement à la commission de contrôle de gestion, c'est le fait de savoir si cette commission a le droit de siéger ou non. Pour le moment, nous ne pouvons donc lui renvoyer aucun autre objet!

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je voudrais répéter que si, tout à l'heure, le groupe socialiste a accepté l'urgence de cette motion, c'était pour donner l'occasion,

comme je l'ai dit, à M. le maire de nous donner l'explication qu'il a donnée à la commission des finances, afin que l'ensemble du plénum puisse l'entendre. Mais nous n'irons pas plus loin. Ce soir, nous aurons l'explication et, avant l'été, les choses seront réglées. Nous n'avons pas l'intention de poursuivre sur ce sujet au-delà de la réponse que M. Pagani ne manquera pas de nous donner.

M^{me} Danièle Magnin (L). J'avoue que j'ai été assez choquée par ce que nous avons appris au sujet des retards de paiement de la Ville de Genève. Je considère que payer les factures avec du retard quand il n'y a pas de justifications liées à des malfaçons ou à une mauvaise exécution des travaux, c'est tout simplement pousser les entreprises à la faillite, puisqu'elles ne peuvent plus assumer leurs propres paiements.

Par rapport à cette motion, nous estimons qu'il ne s'agit pas seulement de payer les entreprises à trente jours, dès que les créances sont reconnues, mais qu'il convient, en plus, d'examiner les créances dans un délai extrêmement bref, de façon justement que le délai de trente jours, dès la facture, soit respecté. Il n'y a aucune raison de pousser des gens dans la détresse, que ce soit pour payer les salaires ou les fournisseurs, et nous considérons que le Conseil administratif doit réagir très vite.

M^{me} Patricia Richard (R). Au sein du groupe radical, nous avons vraiment été surpris d'apprendre ces retards de paiement, après tous les discours que nous avons entendus de la part de la majorité politique dans cette enceinte. Ces discours parlaient de soutenir l'économie en ces temps difficiles, de soutenir tout ce qui pouvait favoriser l'emploi... Et, là, nous nous rendons compte que notre propre Ville n'est pas fichue de faire le travail correctement, ou de le contrôler correctement. Vouloir faire vite n'est pas forcément une mauvaise chose, mais vite et bien, c'est quand même mieux que vite et mal! De même, faire confiance, c'est très bien, mais contrôler, c'est mieux.

En présentant cette motion urgente, nous souhaitons réveiller les esprits, de sorte que ce genre de problème n'arrive plus. Nous ne reprochons pas à M. Pagani d'avoir voulu aller vite pour que les travaux puissent démarrer rapidement, mais si les paiements avaient été effectués tout aussi vite, cela aurait été d'autant plus magnifique, dans cette période de crise économique. En l'occurrence, nous voulons lui faire confiance et c'est pourquoi nous lui demandons de veiller à ce que ses services fassent un travail un peu plus correct.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il y a près d'une année, le Conseil municipal était saisi des priorités du nouveau Conseil administratif. La première des

priorités était «une administration exemplaire» et nous nous sommes tous préoccupés dans cette salle de savoir ce que cela pouvait être. On nous a répondu qu'une administration exemplaire était une administration exemplaire! Evidemment, nous sommes un peu restés sur notre faim et nous nous sommes dit que, finalement, une administration exemplaire allait se révéler par l'exemple.

En l'occurrence, ici, l'exemple est intéressant! Mesdames et Messieurs, vous devez savoir que la commission des finances, cet hiver, avait eu quelques indices montrant que la Ville ne payait pas nécessairement ses factures dans les meilleurs délais. Nous avons tourné autour du pot, puis nous avons reçu le Conseil administratif, flanqué de ses directeurs, qui nous a expliqué que la Ville payait à trente jours et que c'étaient les entrepreneurs qui n'envoyaient pas les factures, va savoir pourquoi... Nous avons d'abord commencé à douter puis, devant tant d'obstination, nous avons fini par croire. Cela paraissait curieux, mais, apparemment, l'administration restait exemplaire. Et voilà qu'aujourd'hui nous avons le sentiment que l'information qu'on nous avait donnée n'était, quant à elle, pas un exemple de sincérité...

En fait, on nous a expliqué tout à l'heure, pour contrer cette motion, que, oui, certes, la Ville paie toujours les factures à trente jours, mais qu'elle les paie après que les contrats ont été signés... Voilà, effectivement, une explication qui peut paraître satisfaisante quand on n'y réfléchit pas davantage. Pourtant, une question se pose au demeurant: comment se fait-il que la Ville confie des travaux avant que les contrats soient signés? Et, question subsidiaire, comment se fait-il qu'elle accepte qu'on lui livre des matériaux avant que les contrats soient signés? Enfin, dernière question, comment se fait-il qu'elle accepte qu'on défonce ses rues avant de savoir qui est en charge de défoncer les rues? Et voilà que, six mois plus tard, on se justifie: comment la Ville pouvait-elle payer les factures, alors qu'aucune convention n'était encore passée?

Certains parmi nous viennent de dire qu'il était bien d'aller vite. Oh, je dirai qu'il est bien d'aller à son rythme, de prendre les décisions les unes après les autres, de manière qu'elles s'enchaînent logiquement. Car, si on pose la première pierre avant d'avoir confié les travaux, on ne doit pas s'étonner ensuite que les entrepreneurs menacent de déposer des hypothèques légales sur le Mur des réformateurs, pour réussir à se faire payer!

Ce mode de faire montre simplement l'impréparation de ce chantier. A vouloir impérativement ouvrir le chantier avant le mois de décembre – car c'était une condition pour bénéficier des subventions fédérales – on a confié pioches et marteaux piqueurs au premier venu en disant: «Piochez, piochez, nous verrons ensuite!» Mais est-ce ainsi que cela se passe en Ville de Genève? Nous venons de voter à une écrasante majorité un plan de site pour protéger le charme et les outils sacrés de la Ville de Genève, et voilà que le même magistrat nous dit que,

quand il faut y aller, il faut y aller! Peu importe que les contrats soient signés, peu importe les obligations vis-à-vis des entrepreneurs, l'important, c'est que les rues soient défoncées!

Mesdames et Messieurs, ce mode de faire donne la réponse à la question qui nous avait tous laissés très interrogatifs, il y a douze mois: qu'est-ce qu'une administration exemplaire? En l'occurrence, réjouissons-nous de si beaux exemples!

M. Pierre Rumo (AGT). A entendre certains préopinants, on dirait qu'ils n'ont pas écouté les explications données par M. Pagani lors de notre séance de 17 h. Je mets là de côté M. Froidevaux qui a posé, c'est vrai, d'autres questions. Mais les intervenants précédents n'ont apparemment pas écouté le magistrat.

Concernant les factures, M. Pagani a expliqué, il y a déjà plusieurs mois, que l'un de ses soucis était d'examiner plus rapidement les factures de son département, et de faire en sorte que celles-ci soient payées dans les meilleurs délais. En l'occurrence, il y a eu un petit couac, mais il semble que le Canton et notamment le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), dirigé, si je ne m'abuse, par un conseiller d'Etat libéral, a également une responsabilité dans ce dossier. Cela pour dire que nous n'avons pas de leçon à recevoir de la part de nos collègues libéraux.

Enfin, concernant l'électoratisme, oui, je maintiens, Monsieur Lathion, que les motionnaires font preuve d'électoratisme. Vous estimez qu'A gauche toute! abuse des droits démocratiques, mais renvoyer cette motion en commission et tenir des séances sur un sujet comme celui-ci, c'est aussi abuser de la démocratie, et cela a un prix. Par conséquent, le groupe A gauche toute! n'entrera pas en matière sur cette motion.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs, en tant qu'unique entrepreneur dans ce Conseil municipal, je voudrais quand même apporter un témoignage. Il est vrai que les communes mettent de plus en plus de temps à payer, et je trouve cela scandaleux, car ces retards mettent en danger les entreprises et les emplois. Mais je voudrais aussi ajouter que cet état de fait ne concerne pas uniquement le chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et la Ville de Genève. Depuis quelques mois, le DCTI et l'Etat de Genève mettent entre deux et six mois pour payer les entreprises. C'est général et c'est vraiment scandaleux!

Alors, s'agissant de la motion déposée ce soir, il faudrait mettre sur pied, comme le demandait M. Lathion, un système d'échéancier pour le paiement des factures. Toutes les factures devraient être payées à trente jours et non pas à la tête du client... Actuellement, au Service d'architecture, les factures des architectes

tes sont payées à trente jours, et les factures des entrepreneurs traînent soixante, nonante, voire cent vingt jours, sans aucune raison. Monsieur Pagani, je vous demande de faire un effort, avec votre collègue Sandrine Salerno, et de payer toutes les factures adressées à la Ville de Genève à trente jours! Voilà! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je tiens à remercier M. Fazio, qui n'est pourtant pas de notre bord, de son témoignage d'entrepreneur... (*Remarques.*) Oui, de son témoignage intéressant, alors que M. Rumo d'A gauche toute! me traitait d'électoraliste! Je sais bien qu'en m'attaquant à certains sujets je ne me rends pas populaire, mais je fais mon travail de représentant de la population. Nous, démocrates-chrétiens, nous sommes toujours targués de défendre les entreprises et, chaque fois qu'il y aura sujet de le faire, nous le ferons!

Maintenant, j'ai entendu que la commission de contrôle de gestion n'était pas habilitée à traiter ce sujet, qu'elle était en plein questionnement sur ses compétences... Mais je rêve! Nous venons de renouveler les membres de cette commission et M^{me} Ecuyer, d'A gauche toute!, vient nous faire la leçon! Pour ma part, je dis que cette motion doit être étudiée à la commission de contrôle de gestion. Si ce n'est pas possible, son président ou sa présidente la renverra à une autre commission, mais à notre sens la commission de contrôle de gestion est vraiment l'endroit où le sujet doit être abordé.

M. Simon Brandt (R). Tout d'abord, sur la forme, Madame la présidente, je vous pose la question: est-il possible, oui ou non, de renvoyer cette motion à la commission de contrôle de gestion? S'il n'est pas possible de le faire, nous pouvons la renvoyer à la commission des finances ou à celle de l'aménagement. Mais se réfugier derrière une question de forme pour dire qu'on ne peut pas entrer en matière, c'est se moquer du monde!

Maintenant, sur le fond, je rappelle qu'il y a quelques mois le groupe radical avait déposé une motion, suite à des dépassements de crédits. Nous demandions à M. Pagani de nous donner la liste, l'état des lieux de tous les dépassements de crédits enregistrés dans son département qui n'étaient pas encore passés devant le Conseil municipal. La réponse générale de la gauche et de M. Pagani avait été qu'il n'y avait pas péril en la demeure, qu'il n'y avait pas besoin de faire cette liste, que tout était sous contrôle. Juste après, nous avions donc déposé une question écrite et la réponse, six mois plus tard, faisait état de dépassements de crédits pour plusieurs dizaines de millions de francs.

Alors, Mesdames et Messieurs, de deux choses l'une: si tout va bien dans le département de M. Pagani, il ne devrait pas y avoir de problème à voter cette

motion demandant que la Ville paie les entreprises dans les trente jours, qu'on informe le Conseil municipal de dysfonctionnements – qui sont selon lui inexistants – et surtout qu'on lui présente une procédure de paiement. Si tout va bien, M. Pagani nous répondra que tout est en ordre et l'affaire sera close. Mais vous ne pouvez pas dire ce soir qu'il ne sert à rien de voter cette motion, au motif que tout va bien.

Mesdames et Messieurs, nous n'allons pas attendre d'être sûrs qu'il y a le feu et que toute la maison ait brûlé pour appeler les pompiers! La dernière fois qu'on nous a servi un laïus de ce type, nous avons dû nous y prendre par un autre biais, c'est-à-dire la question écrite, pour savoir ce qui se passait. Ainsi, le cas échéant, les groupes démocrate-chrétien, radical et libéral prendront d'autres mesures – question écrite, interpellation – et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour être sûrs que le département de M. Pagani est correctement géré.

Enfin, je ne peux m'empêcher de faire un rapprochement. M. Pagani nous a dit qu'au cours de son année de mairie il allait faire le tour du monde des droits de l'homme. Monsieur le maire, avant de vous préoccuper de choses qui ne vous concernent pas, des droits de l'homme et des lois universelles, relisez peut-être le Code du travail, qui dit que tout travail mérite salaire et qu'il convient de payer les entreprises dans les délais! (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie d'avoir posé la question, et je remercie aussi M^{me} Ecuyer de nous avoir rendu attentifs à ce point. S'agissant de savoir si la commission de contrôle de gestion est compétente ou non pour se saisir d'objets, le fait est qu'elle ne l'est pas. Nous avons en effet reçu une lettre du Service de la surveillance des communes nous informant, sur demande du Conseil d'Etat, que la commission n'est pas compétente. Mesdames et Messieurs, le bureau se propose d'envoyer le dossier, avec la lettre de la surveillance des communes, à toutes les conseillères et à tous les conseillers. Ce soir, si vous voulez renvoyer la motion en commission, il faudra demander son renvoi à la commission des finances.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Madame la présidente, vous venez d'expliquer les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas renvoyer cette motion à la commission de contrôle de gestion. Je n'ai donc plus rien à ajouter.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, je vous remercie de nous avoir informés de ce courrier. Dans ces conditions, je vous demande de

supprimer officiellement la commission de contrôle de gestion, qui n'a plus lieu d'être. Et j'invite le Conseil municipal à renvoyer cette motion à la commission des finances.

M. Rémy Pagani, maire. En préambule, je voudrais répondre à M. Brandt. Il ne faut pas dire, Monsieur Brandt, que c'est vous qui avez insisté pour avoir la liste des dépassements. En effet, c'est moi qui suis venu devant ce Conseil pour annoncer qu'il y avait un certain nombre de dépassements, que j'entendais en faire le tour et régler, une fois pour toutes, le contentieux accumulé par mes prédécesseurs, qui n'avaient jamais voulu régler le problème. J'ai annoncé que je profiterais de vos interrogations pour venir devant la commission des finances et faire le ménage, si j'ose dire. Donc, n'inversez pas les rôles!

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, vous proposez de renvoyer cette motion à la commission de contrôle de gestion, voire à la commission des finances. Dans cette affaire, si nous avons un peu dérapé – et j'en assume la responsabilité, comme je m'y suis engagé au début de la législature – c'est que certains, forts du traumatisme subi lors de l'affaire du 25, rue du Stand, se sont ingéniés à respecter les procédures et que personne n'a voulu faire d'avances, tant que le contrat d'ensemble n'était pas signé. C'est pourquoi j'ai pris la responsabilité de sortir de cette logique administrative et de verser 1,7 million de francs.

Il faut donc éviter les accusations ou les reproches infondés. J'admets qu'il y a eu un problème et je vais m'en expliquer, comme je m'en suis expliqué devant la commission des finances, mais je n'admets pas qu'on parle de forcer Pagani à respecter les procédures. En effet, c'est moi-même qui ai rappelé le principe selon lequel, dorénavant, il convenait de respecter entièrement toutes les procédures.

Pour le chantier du TCOB, je répète que nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre, mais que c'est l'Etat de Genève. Nous avons commandé des travaux, parce que nous sommes responsables des collecteurs et des aménagements de surface – pour lesquels vous avez d'ailleurs voté une enveloppe de 46 millions, sur un budget total de 300 millions environ. Sur ces 300 millions, une centaine de millions a heureusement été versée par la Confédération, et cela parce que l'Etat a pris sur lui de démarrer les travaux avant fin 2008, faute de quoi la manne fédérale nous échappait. Alors, qu'on ne vienne pas me dire aujourd'hui qu'il fallait attendre que le contrat soit signé!

J'ai pris la responsabilité de commander les travaux des collecteurs qui sont, aujourd'hui, en train d'être posés sous les ponts de l'Ile, par exemple. J'ai commandé ces travaux parce qu'il fallait faire vite pour bénéficier de la manne fédérale. Tout a été contrôlé et nous avons lancé les contrats, qui ont été signés par

les entreprises. Mais là – je déteste dénoncer les gens et je ne le ferai pas, car j’assume mes responsabilités – un certain nombre de personnes ont tardé à contre-signer le contrat. De fait, ce dernier est arrivé entre mes mains il y a quinze jours, alors qu’il aurait dû me parvenir au début de l’année si les choses avaient été faites correctement. Sur ce contrat, que j’ai évidemment signé très rapidement, je me suis aperçu qu’il manquait encore une signature. En commission, je me suis peut-être avancé en nommant une personne et je le regrette, mais toujours est-il qu’il manquait encore une signature de l’Etat de Genève.

Et puis, il y a quinze jours, quand j’ai reçu la lettre du consortium qui se plaignait à juste titre de ne pas être payé, j’ai demandé qu’on verse des avances. Or mes services et la comptabilité m’ont dit que c’était impossible tant que le contrat n’était pas signé, que la moindre des choses était de signer le contrat. J’ai donc dû me fâcher et dire que cela suffisait, qu’il fallait tenir compte de la position de celles et ceux qui travaillent dans de petites et moyennes entreprises, de la position des entrepreneurs qui doivent faire face à leurs obligations. Et, de fait, nous avons versé immédiatement 1,7 million de francs, pour parer aux besoins des entreprises, pour éviter qu’elles doivent s’endetter pour finir des travaux quasiment sous toit. Voilà, Mesdames et Messieurs!

Pour en finir avec cette affaire des délais de paiement, je dois encore relever qu’il y a un petit jeu auquel se livrent les entreprises. Nous ne sommes pas tombés de la dernière pluie et nous savons que certaines entreprises – je dis bien certaines – essaient de lisser leurs bénéfices d’une année à l’autre, pour éviter de payer trop d’impôts. Les entrepreneurs profitent donc, si j’ose dire, des lenteurs de l’administration cantonale ou communale pour retarder l’envoi de leurs factures, et cela nous dérange beaucoup. En effet, c’est nous qui devons réclamer les factures pour pouvoir boucler nos budgets et dépenser les sommes que vous nous avez autorisés à dépenser, ce qui est assez incroyable... Mais je ne m’aventurerai pas à stigmatiser ces personnes, car je sais aussi pour quelles raisons elles agissent ainsi.

Toujours est-il que nous essayons de respecter au mieux le délai de paiement d’un mois, en tout cas au niveau du Service des bâtiments et du Service d’architecture. Le cas échéant, Mesdames et Messieurs, je vous invite à m’apporter les factures qui montreraient des couacs au niveau de l’administration. Mais, jusqu’à là, je vous garantis que les factures, quand elles nous sont présentées et qu’il y a un contrat derrière, sont payées à temps.

M^{me} Patricia Richard (R). Monsieur Pagani, je crois que nous nous sommes compris sans nous comprendre... Nous sommes conscients des problèmes que vous nous exposez, mais il y a néanmoins un paradoxe. Nous avons voté une enveloppe de 46 millions pour le TCOB et vous avez, de votre côté, demandé aux

entrepreneurs de démarrer rapidement les travaux, ce que nous comprenons. Cela étant, pourquoi ne mettrions-nous pas en place une procédure permettant que, dans des cas comme celui-ci, on puisse débloquer des avances? Quand le Conseil municipal a voté un crédit et que le magistrat lance les travaux, soit les contrats sont signés, soit il y a une procédure permettant de verser des avances. Mais on ne doit pas continuer, surtout dans la situation de crise actuelle, à laisser les entreprises avoir des découverts comme elles en ont eu.

Monsieur Pagani, nous demandons que vous étudiez cette possibilité, afin que ces problèmes ne se reproduisent plus. Car, après tout, il n'y a pas de gens idiots, méchants ou mal intentionnés: il y a juste des personnes qui n'ont pas la possibilité, qui n'ont pas l'outil leur permettant de débloquer des crédits, vous l'avez reconnu. Alors, trouvons une procédure adéquate, car rien n'est impossible aux gens de bonne volonté! Nous vous demandons de faire en sorte que, dorénavant, les travaux soient commandés avec des contrats signés, ou qu'il y ait une procédure permettant de verser des avances, ou de payer les travaux au fur et à mesure.

M^{me} Danièle Magnin (L). Je voudrais relever que, dans le type de contrat dont il s'agit ici, à savoir un contrat d'entreprise, la forme écrite n'est pas requise. En droit suisse des obligations, il n'y a pas de forme nécessaire à un contrat d'entreprise. C'est la première chose. Ensuite, Monsieur Pagani, que vous deviez faire constater par écrit qu'il y a des factures en fonction d'un contrat, c'est là une tout autre chose.

D'autre part, je veux faire observer que ce ne sont pas des avances que vous avez eu à verser: il s'agissait bien de factures échues, pour un montant de 7 millions. Et, derrière ces 7 millions, il y avait des charges sociales à payer, des salaires, des marchandises, des services, des impôts, la TVA... Ce n'est donc pas 1,7 million qu'il fallait verser, mais 7 millions: il manque 5,3 millions pour faire le compte. Ensuite, je dois préciser qu'une avance, c'est ce que l'on verse lorsque les travaux n'ont pas encore été exécutés. Ou alors c'est une partie du salaire d'un employé qu'on verse avant que le mois soit terminé, sachant que, chez nous, on paie les salaires par mois échu. En l'occurrence, le montant versé n'était pas celui qu'il fallait; de plus, il ne faut pas faire croire à la population qu'il s'agissait d'avances, soit une forme de beau geste, de cadeau...

Par ailleurs, vous avez dit que vous aviez donné des ordres pour exécuter les versements le lundi de Pentecôte: tout est fermé le lundi de Pentecôte, ce n'était pas possible! Monsieur Pagani, que vous ayez travaillé le lundi de Pentecôte, nous vous en savons gré, mais en ce qui concerne les prétendus ordres de banque le lundi de Pentecôte, alors que tout était fermé, vos affirmations ne tenaient pas la route.

Pour notre part, nous voulons absolument que la Ville de Genève tienne ses engagements, qu'elle les tienne ponctuellement et n'aggrave pas la situation de crise que vivent actuellement les entreprises. Car ce ne sont pas seulement les chefs d'entreprise qui sont concernés, mais aussi des emplois. Et, parmi ces emplois, comme on l'a vu dans le secteur automobile, il n'y a pas seulement celui qui fournit le ciment ou la machine: il y a aussi tous les autres métiers qui risquent quelque chose dans l'affaire. Enfin, je rappelle qu'un intérêt de 5% court sur une facture échue.

Par conséquent, nous demandons instamment que l'on revoie le système de paiement. Nous sommes ravis, Monsieur Pagani, que vous ayez décidé de faire mieux à l'avenir, mais ce n'est pas encore le cas. Vous dites que vous avez eu les documents sur votre bureau il y a quinze jours seulement: en l'occurrence, vous auriez dû vous enquérir avant de ces documents. Il vous était impossible de ne plus y penser, alors que toute la ville est bouchée par les travaux du tram!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je remercie le magistrat de nous avoir expliqué toutes les difficultés qu'il rencontre dans le cadre de ces paiements. Il nous a bien montré que plusieurs personnes, plusieurs entités, plusieurs services sont impliqués. Pour notre part, ce que nous demandons, non pas dans un esprit de querelle, mais dans un souci de clarification et de transparence, c'est que, en commission, on puisse mettre en place une procédure qui sera validée par le Conseil municipal, voire par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil si nécessaire. Cela afin que nous puissions fonctionner en toute sérénité et non pas dans cette perpétuelle bisbille où, finalement, on s'aperçoit que les services de l'Etat ne jouent pas le jeu, ou que les services de la Ville ne le jouent pas non plus. C'est tout ce que nous demandons, Mesdames et Messieurs, et si, à gauche, vous avez le souci de la transparence, je suis sûr que vous appuierez notre démarche.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, sans donner ici un cours de procédure administrative, je répète que je prends la responsabilité de ne pas avoir versé d'avances. Je ne parle pas là d'avances à valoir sur des travaux, mais d'avances par rapport au travail qui a été fait, Madame Magnin. Cela n'a donc rien à voir avec ce que vous me reprochez. Nous sommes là dans un cas d'exception, puisque normalement on signe un contrat avant de passer la commande, et ainsi de suite, je vous passe les détails. Or, dans ces cas exceptionnels, il faut que nous agissions, mais c'est là une affaire de feeling, et non pas une affaire de nouvelle procédure, Monsieur Lathion. Il ne s'agit pas d'ajouter des procédures qui risquent de compliquer encore le travail, des procédures exceptionnelles pour permettre au magistrat ou aux employés de l'administration de contourner les procédures habituelles.

En l'occurrence, il faut que l'administration, moi y compris, fasse preuve de feeling et comprenne ceci: quand on est à six mois de travail effectif, même en n'ayant pas signé de contrat, et qu'on a un budget de 46 millions à dépenser avec les entreprises, il est toujours possible de récupérer de l'argent, en cas de malfaçons, sur les sommes à valoir. Cela dit, j'aimerais vous rendre attentifs au risque que nous courons, aujourd'hui plus qu'hier, si nous faisons des avances une règle. En effet, si nous avançons systématiquement de l'argent à des entreprises, en cas de faillite, vous me reprocherez d'avoir dilapidé les deniers de notre communauté. Je ne peux donc pas m'engager là-dessus. Il y a eu un couac et je l'assume, mais je ne trouve pas nécessaire de mettre en route une nouvelle procédure administrative, puisque, pour l'instant, tout se passe à peu près correctement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 43 non contre 24 oui.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 296 000 francs destiné à la construction d'une scène flottante aux bains des Pâquis, à usage multiple, et à l'aménagement du bain des enfants, situé au quai du Mont-Blanc 30, Genève (jetée des Pâquis) (PR-237 A)¹.

Rapport de M^{me} Andrienne Soutter (en remplacement de M. Roman Juon).

La proposition PR-237 a été renvoyée à la commission des travaux lors de la séance du Conseil municipal du 3 décembre 2002. Elle y a été traitée sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, le 11 décembre 2002, avec désignation du rapporteur, en la personne de M. Roman Juon, et la présentation du projet par M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, M. José Borella, adjoint technique, et M. Baillif, architecte mandaté du bureau d'architecture Baillif-Loponte.

¹ «Mémorial 160^e année»: Proposition, 3223.

En fin de séance, la présidente annonce qu'une pétition, intitulée «Non à une nouvelle scène flottante aux bains des Pâquis!» qui porte le numéro P-75, a été lancée par un groupe nommé l'Oreille cassée, représenté par M. Pierre Studer. La commission des travaux a étudié cette pétition lors de sa séance du 5 février 2003, en même temps que la proposition PR-237.

Selon le rapport de M. Roberto Broggin sur la pétition, la commission des travaux a auditionné M^{me} Studer, représentant l'Oreille cassée, qui lutte contre toutes sortes de nuisances sonores, notamment les scènes de plein air, et M. Perrin, pétitionnaire. De cette audition il ressort que les 250 personnes signataires de la pétition en ont ras le bol des nuisances sonores fréquentes, trop fréquentes, qui envahissent la rade et les quartiers voisins, et qui se surajoutent à celles de la circulation, en particulier durant la belle saison et avec l'allongement de la durée des Fêtes de Genève. Ils se plaignent que le bruit des essais de sono de la coquille acoustique installée dans le parc des Eaux-Vives est gênant jusque dans le quartier du même nom et même jusqu'à la Gradelle. A fortiori, ils craignent l'installation d'une scène supplémentaire. En sus, ils se plaignent de ne jamais être entendus et que les promesses faites ne sont jamais tenues, par exemple le nombre de concerts, les heures et durées des spectacles.

Plusieurs auditions sont proposées et acceptées par la commission, mais celle-ci ne poursuit pas ses travaux, suite à la décision du Conseil administratif de surseoir à cette réalisation.

En date du 23 avril 2007, le Conseil administratif annonce à la présidente de la commission qu'il renonce à la proposition PR-237.

Le 2 mai 2007, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo, à l'unanimité, la commission des travaux décide de proposer au Conseil municipal de classer la pétition. Il est à noter que le Grand Conseil avait déjà fait de même.

Au vote, la proposition PR-237 est refusée par 9 non et 2 abstentions (1 Ve, 1 AdG/SI) et le classement de la pétition, devenue sans objet, est accepté à l'unanimité des commissaires présents. (Le classement de la pétition a été enteriné par le Conseil municipal le 17 septembre 2007.)

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 296 000 francs destiné à la construction d'une scène flottante aux bains des Pâquis, à usage multiple, et à l'aménagement du bain des enfants, situé au quai du Mont-Blanc 30, Genève (jetée des Pâquis).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 296 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 2900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2004 à 2008.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

M^{me} Andrienne Soutter, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs, il s'agit là d'une vieille histoire qui date de 2002, année où cette proposition avait été présentée à notre Conseil en vue de construire une scène flottante en face des bains des Pâquis. Cette histoire a pris du temps parce que, peu après, une pétition P-75 a été déposée par une association de riverains, qui s'inquiétaient des nuisances sonores ou phoniques, et qui se battaient contre l'augmentation du bruit dans ce quartier, où il y a déjà beaucoup de fêtes, en plus des Fêtes de Genève qui durent longtemps...

En l'occurrence, c'était M. Juon qui devait rédiger le présent rapport. L'affaire a traîné, M. Juon a démissionné et j'ai donc accepté de reprendre le rapport. Le Conseil administratif, au vu des résultats de la pétition, a retiré sa proposition, la pétition a été classée et tout est rentré dans l'ordre: il n'y aura pas de scène flottante et le rapport de la commission a finalement été rendu.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité (56 oui).

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 240 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour les travaux de renforcement du parking Cornavin (PR-666 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission des finances s'est réunie le 18 mars 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier la proposition PR-666, renvoyée en commission par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 février 2009. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 18 mars 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M. Jean-Jacques Mégevand, ingénieur au Service du génie civil

En préambule, M. Pagani signale qu'il y a un important problème de sécurité, et qu'il s'agit de mettre ce parking en conformité avec les normes européennes, notamment en renforçant 35 piliers. M^{me} Charollais a participé aux négociations pour obtenir la contribution des différents partenaires pour la sécurisation de ce secteur. Les travaux seront ainsi financés et exécutés par le Parking Place Cornavin SA, avec la participation de l'Etat, des CFF et de la Ville de Genève, chacun pour 25%.

Ce dossier comporte d'importants enjeux juridiques et techniques. M^{me} Charollais en développe l'aspect juridique. Forte du constat d'insécurité et à la vue des coûts des travaux à engager, elle a entrepris une démarche auprès de toutes les parties concernées pour parvenir à un accord général, plutôt que de rechercher à qui revient la charge de ces travaux et qui est responsable de cette situation, ce qui aurait pu prendre des années.

M. Mégevand présente un document PowerPoint qui décrit les travaux nécessaires pour répondre aux problèmes de charge sur l'esplanade de Cornavin, et il rappelle l'histoire de ce parking. Lorsque le parking souterrain de Cornavin a été construit, en 1980, sur trois niveaux, la collectivité publique qui l'a réalisé a cherché à faire des économies. A l'époque, les normes de charges n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. La structure de cet ouvrage a été conçue sans réserve

¹ «Mémoire 166^e année»: Proposition, 4680.

Proposition: travaux de renforcement du parking Cornavin

de capacité portante. Les faiblesses sont situées essentiellement au niveau des piliers du 1^{er} sous-sol. En 2002-2003, l'Etat a réalisé des travaux dans le cadre du chantier du tram. La dalle a été renforcée sur toute sa surface, à l'exception du secteur sud de la place. Certains piliers du 1^{er} sous-sol ont été renforcés, mais pas ceux se trouvant du côté de la gare, l'Etat ayant considéré que ce n'était pas en rapport avec les travaux du tram. A l'issue de ces travaux, la partie où se situent les voies du tram ne présente aucun problème de charges, puisqu'il s'agit d'un itinéraire de convoi exceptionnel. La partie sud de la place, qui n'a pas été renforcée, a dû être limitée à 28 tonnes et la partie nord a été limitée à 16 tonnes. Ce sont des charges très faibles, et il passe tous les jours des bus de plus 16 tonnes. Chaque véhicule des transports publics a été contrôlé et des modèles de charges ont été faits pour en voir les effets sur la structure, de même pour les véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS), dont un en particulier ne peut circuler sur la place.

Divers risques et problèmes ont été relevés suite à cette situation. Il est impossible de contrôler tous les véhicules; en effet, un chauffeur ne connaissant pas les lieux peut ne pas voir le panneau limitant l'accès à une charge maximale de 16 tonnes et venir avec un camion de 40 tonnes. Autres difficultés, les bus n'appartenant pas aux TPG et n'ayant pas fait l'objet de contrôle ne peuvent pas venir sur l'esplanade et, en cas d'incendie dans la gare CFF, le camion-grue C64 du SIS ne peut pas accéder au bâtiment voyageurs. Enfin, en cas d'accident ou d'entretien, il faut pouvoir dévier la circulation, ce qui n'est pas le cas actuellement. En résumé, vu l'importance de l'intérêt public en jeu, de la nécessité d'assurer la sécurité générale de l'ouvrage et des nombreux usagers de la gare, il lui semble pertinent de se poser la question de la participation de la collectivité publique à remédier à cet état de fait. La solution technique est essentiellement le renforcement de 35 piliers.

Un commissaire est surpris, parce que la nécessité de pouvoir circuler avec des véhicules du SIS était déjà connue en 2002-2003, lors des travaux du tram, et il pense que le renforcement des piliers aurait dû se faire à ce moment-là. Il lit, dans la proposition, que la décision de ne pas tout faire revient à l'Etat et il estime que c'est donc à ce dernier d'assumer la recevabilité de ses décisions. Il comprend que la Ville de Genève participe, mais il relève que l'Etat n'a pas jugé correctement la situation. Les commerces vont encore une fois subir des travaux qu'il aurait fallu anticiper. Si la Ville doit participer à hauteur de 25%, c'est au prix de 2003, avec la garantie que, quelles que soient les normes, les véhicules pourront circuler de manière sécurisée. Certes, la somme n'est pas énorme, mais c'est une question de principe.

M. Pagani donne raison au commissaire tout en précisant que l'aménagement devait être fait par l'Etat dans le cadre du chantier du tram. Sur le plan de la sécurité, la Ville n'a pas d'autre choix que de participer au financement.

M^{me} Charollais signale que les nuisances pour les commerçants seront moindres, puisqu'elles seront noyées dans une modification de toutes les vitrines des commerces, entreprise parallèlement par la société Parking Place Cornavin SA. Il a été convenu de caler les travaux de renforcement sur ceux de la réfection des vitrines.

Un autre commissaire aimerait remettre les choses en place. Au départ, il s'agit d'une faute politique. En effet, les premiers plans de la place Cornavin ont été dessinés pour créer une zone piétonne. Ensuite, les véhicules lourds sont arrivés, mais c'est resté une structure verticale pour une zone piétonne. Il est évident qu'il faut faire des travaux, mais cela ne vaudra jamais le calcul originel. Il s'interroge sur le temps que va tenir cette structure.

M^{me} Charollais souligne que l'objet de la proposition est justement le renforcement des structures verticales. Sur le dessin en coupe du parking, les piliers des niveaux inférieurs sont plus larges que ceux du premier niveau qui ne devaient supporter, à l'origine, que des piétons et des véhicules de tourisme.

Suite à une remarque de ce commissaire sur l'importance du poids supplémentaire que devront supporter ces piliers, M. Mégevand signale que, lors des travaux pour le tram, aucun des piliers n'a requis de renforcement. Au niveau des fondations, lors de ces mêmes travaux, un projet de nouveaux pieux était prévu. Finalement, cela ne s'est pas révélé nécessaire. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir au niveau du 2^e et du 3^e sous-sol. Concernant la dalle, des trous relativement importants ont été faits par l'Etat. Les piliers auraient dû être renforcés à ce moment-là; l'épaisseur en a été augmentée et des armatures rajoutées. Une fois que ces piliers auront été renforcés, la structure de ce parking sera durable; seul un incendie pourrait remettre la sécurité en cause. En termes de garantie, il n'y aura pas plus de risques dans ce parking que dans les autres. Quant aux normes, il espère que la structure y répondra pendant les cinquante prochaines années.

Un membre de la commission se renseigne sur les responsabilités des différents acteurs de ce dossier, et sur les négociations entre les différents partenaires.

M^{me} Charollais répond que les quatre partenaires sont les CFF, la société Parking Place Cornavin SA, la Ville et l'Etat, chacun prenant en charge 25% du financement. La société Parking Place Cornavin SA assume la responsabilité et la maîtrise de l'ouvrage. Elle ne connaît pas la responsabilité et la charge qui incombent à la Ville dans ce dossier; ce débat juridique prendrait beaucoup de temps. Chacun aurait une part de responsabilité.

Des questions sont posées sur l'opportunité d'intégrer la société Parking Place Cornavin SA à la Fondation des parkings.

M. Pagani confirme que c'est une question de fond. Aujourd'hui, la majorité théorique est détenue par les collectivités publiques, la Ville, l'Etat et les

Proposition: travaux de renforcement du parking Cornavin

CFF, mais la majorité n'a jamais été obtenue. La Fondation des parkings devrait s'interroger sur le rachat des 49% des parts détenues par le secteur privé. Ce débat devra se faire lors de la discussion sur les redevances.

Dans la proposition soumise à la commission, la question de la sécurité est prioritaire; si on tergiverse et qu'il y a un accident, les assurances n'hésiteront pas à recourir et les responsabilités incomberont à ceux qui ont le plus d'argent, notamment la Ville et l'Etat.

Plusieurs autres remarques sont faites par des commissaires sur la répartition des coûts entre les différents partenaires et sur leurs responsabilités. La participation financière de l'Etat et des CFF est assurée et celle de la Ville est attendue.

Cet objet était inscrit au plan financier d'investissement à hauteur de 850 000 francs; grâce aux négociations, la Ville ne dépensera que 240 000 francs. L'autorisation de construire a déjà été déposée par la Fondation des parkings.

Discussion

Un représentant de l'Union démocratique du centre, fâché, ne trouve pas normal que la Ville de Genève pâtisse d'une mauvaise décision de l'Etat. Cela dit, il y a un intérêt supérieur, celui de la sécurité, et c'est pourquoi son groupe, bien que fort contrarié, approuvera cette proposition.

Le groupe libéral est agacé par la manière dont arrive ce crédit. En effet, sous couvert d'une question essentielle de sécurité, la Ville se voit dans l'obligation de financer une partie des travaux. Cette situation était connue depuis cinq ans et la question des responsabilités de l'Etat et de la Fondation des parkings est posée dans ce dossier. C'est avec une certaine mauvaise humeur que les libéraux voteront ce crédit, tout en rappelant que, si la sécurité est un élément essentiel, elle ne doit pas servir à prendre en otage le Conseil municipal.

Un membre du Parti démocrate-chrétien partage ces propos. Les démocrates-chrétiens insistent sur le fait que la question concernant la partie sud de la place Cornavin n'a pas été traitée, et il faudra aussi s'en préoccuper. Ils soulignent également qu'il serait bon, à l'occasion de ces travaux, de tenir compte de la motion M-832 déposée au Conseil municipal, qui demandait de revoir la question de la circulation piétonnière sur cette place.

Un représentant des Verts note que, manifestement, lors de ces négociations, la Ville est parvenue à obtenir un accord juste, c'est pourquoi les Verts voteront cette proposition.

Un socialiste déclare que son groupe est extrêmement décontenancé par la manière dont le Canton procède et sa vision à court terme de la gestion des

deniers publics et des travaux. Les socialistes s'abstiendront et s'exprimeront en séance plénière.

Une membre d'A gauche toute! va dans le même sens. Il est clair que son groupe votera cette proposition pour des raisons de sécurité qui prévalent sur la question des responsabilités. La Ville se montre responsable en présentant cette proposition pour l'engagement des travaux. Elle souligne que la Ville a réussi à faire participer le Canton, les CFF et la Fondation des parkings.

Le représentant radical rejoint tout ce qui a été dit sur le sujet et remarque simplement que, une fois de plus, il y a une confusion dans les responsabilités qui incombent à chacun. Il relève que la société Parking Place Cornavin SA appartient à la Ville, à l'Etat et à diverses autres personnes. Il conclut en disant que, tant qu'on ne sera pas au clair sur la répartition des tâches de chacun, ce genre de situation se reproduira.

Vote

Mise aux voix, la proposition PR-666 est approuvée par 11 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AGT) et 3 abstentions (S).

Un représentant des Verts ne prend pas part au vote. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (AGT). Mesdames et Messieurs, ce rapport est clair et simple, et la proposition a été votée en commission par 11 oui et 3 abstentions. Le problème posé en l'occurrence est un problème de sécurité. Lors de l'étude en commission, la question n'était pas de savoir qui était responsable et qui devait payer, puisque la répartition des coûts s'est faite entre les quatre entités qui pouvaient avoir une responsabilité dans cette affaire, c'est-à-dire les CFF, la Fondation des parkings, l'Etat et la Ville de Genève. En effet, il était plus rapide de procéder de cette manière, sans attendre plus longtemps, car ces travaux doivent vraiment être faits. S'il arrivait quelque chose à la gare et qu'un camion de pompier doive intervenir il ne pourrait pas passer, les piliers du parking étant trop faibles. De même, certains bus ne devraient pas pouvoir rouler sur la place de Cornavin. La seule solution est donc de renforcer certains piliers du parking pour que la circulation puisse se faire normalement.

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). En commission, les abstentions sont venues des socialistes, non pas que nous minimisions les questions de sécu-

Proposition: travaux de renforcement du parking Cornavin

rité, car nous avons bien compris qu'il s'agissait de renforcer le parking Cornavin, pour qu'il puisse supporter notamment le poids des véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS). Effectivement, personne n'a envie qu'un véhicule de secours ne puisse accéder à la gare ou à un autre bâtiment. Mais il faut dire que ces travaux auraient dû être faits lorsqu'on a entrepris le chantier du tram. Aujourd'hui, il faudra ouvrir un nouveau chantier, alors même que ces travaux auraient pu être anticipés. D'ailleurs, le groupe socialiste, qui avait soulevé ce point en commission, a reçu l'approbation du magistrat M. Pagani, qui comprenait tout à fait nos interrogations.

En conséquence de quoi, le groupe socialiste s'abstiendra aussi ce soir, pour manifester sa mauvaise humeur quant à la gestion de ce dossier, qui n'incombe d'ailleurs pas à la Ville. Les travaux doivent bien sûr être faits, mais, en nous abstenant, nous voulons montrer qu'il est tout à fait anormal de ne pas les avoir anticipés au moment où on ouvrait un chantier d'une telle envergure à la place Cornavin.

M. Olivier Tauxe (UDC). Je voudrais rappeler à la préopinante d'A gauche toute! que le sujet n'était pas aussi simple que cela, même si la proposition a recueilli 11 oui... Le rapport que nous avons sous les yeux reflète bien les sentiments qui sont apparus lors de la discussion. Nous avons pu relever en effet l'expression de «faute politique», les termes de «surprise», «agacement», «mauvaise humeur», et même le substantif d'«otage». Contrairement aux Verts, nous n'estimons pas que l'accord trouvé soit juste. Des négociations moins limitées par le temps auraient pu permettre de mieux répartir les charges de tels travaux. Nous convenons toutefois que les circonstances permettent difficilement de surseoir au début de ces travaux. L'Union démocratique du centre n'approuve donc pas ce crédit, mais elle s'y résigne, car la sécurité, en effet, est un élément qui ne nous laisse guère de choix, ni de marbre! Mais nous souhaitons qu'à l'avenir, si des situations semblables devaient se représenter, une meilleure prise en compte des responsabilités réelles permette de répartir plus justement les dépenses, à la suite d'imprévisions dont les discussions ont démontré qu'elles ne nous étaient pas imputables.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, il est évident que ces travaux doivent être faits. Mais il faut tout de même relever que cet endroit – comment faut-il l'appeler d'ailleurs? – cette esplanade, cet aménagement, en réalité ce fameux bazar qui se trouve devant la gare de Cornavin n'est qu'une suite de projets mal aboutis, mal réfléchis et, dans le cas d'espèce, pas menés à bout. Au final, c'est la collectivité publique, soit le contribuable, qui trinque! Cette affaire est donc absolument navrante.

J'espère que nous traiterons bientôt la motion M-832, «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare», parce que, après ce qui se passe dessous, c'est-à-dire ce dont nous nous occupons ce soir, il faudra bien s'occuper de ce qui se passe en surface. Cette place, qui voit transiter chaque jour non seulement les passagers CFF, mais tous les passagers des Transports publics genevois, dénote vraiment une absence de réflexion et d'aménagement totalement indigne de la Ville de Genève!

M. Olivier Fiumelli (R). Puisque le débat a été ouvert, allons-y! Le groupe radical rejoint ce que les préopinants ont dit sur la manière dont ce dossier a été ficelé. Il n'est en effet pas normal que l'Etat nous envoie une facture, en bout de course, et que nous soyons obligés de payer. Malheureusement, nous devons constater que nous n'avons pas d'autre choix aujourd'hui, en espérant que la Constituante finira par régler les problèmes de répartition des tâches entre chaque acteur. Aussi, contrairement au groupe socialiste et même si nous ne sommes pas dans la majorité, nous allons prendre nos responsabilités et nous résoudre à voter ce crédit.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, dans cette affaire la Ville n'a en effet aucune responsabilité. Toutefois, comme vous l'avez rappelé, si un camion-grue du SIS devait intervenir à l'avant de la gare, il aurait l'impossibilité de le faire, puisque la base de l'esplanade n'est pas prévue pour une telle charge. Pour ces travaux, nous avons trouvé ce que j'appelle un compromis équilibré: les CFF, l'Etat, la Fondation des parkings et la Ville de Genève ont mis la main au porte-monnaie. Nous allons ainsi clore cette affaire en renforçant les piliers du parking, ce qui est une nécessité, et je vous remercie de voter ce soir ce crédit.

Cela dit, s'agissant de la répartition des tâches entre la Ville et l'Etat, je ne crois pas, Monsieur Fiumelli, que la Constituante pourra régler ce genre de problème. Vous savez très bien ce qui s'est passé au moment du chantier du tram: l'Etat a décidé de faire des économies et la Ville de Genève a dû se substituer à lui pour l'aménagement de la place Cornavin. Elle a fait au mieux, Madame Rys, et je voudrais défendre ici cet aménagement. En effet, vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais il y a quinze ans une dame – qui travaillait d'ailleurs à la Ville de Genève – s'était fait écraser, alors qu'elle passait sur l'ancienne voirie devant la gare, et elle était décédée. Depuis le nouvel aménagement, qui est certes un peu hétéroclite et qui paraît, disons, peu sûr, il n'y a plus eu d'accidents graves, voire plus d'accident. Cela parce que les automobilistes qui se retrouvent sur cette esplanade n'ont pas le sentiment d'avoir la priorité. A cet égard, je dois quand même rendre hommage à celles et ceux – que ce soit les ingénieurs ou le

Proposition: travaux de renforcement du parking Cornavin

magistrat de l'époque – qui se sont efforcés de rendre cette esplanade la plus sûre possible, par rapport à ce que l'on connaissait avant.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (39 oui et 16 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 240 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour les travaux de renforcement du parking Cornavin.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 240 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2014.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, les points suivants, soit le rapport PR-691 A relatif aux travaux à la patinoire des Vernets, qui devait être lié au rap-

port sur la résolution R-118, sont reportés à la demande de M. le conseiller administratif Manuel Tornare, excusé ce soir...

M. Rémy Pagani, maire. Non, Madame la présidente!

La présidente. Monsieur le maire, il faudra vous mettre d'accord au sein du Conseil administratif. Je vous donne la parole...

M. Rémy Pagani, maire. Madame la présidente, excusez-moi, mais il y a des délais à respecter: nous devons engager les travaux de la patinoire cet été et nous avons besoin de ces crédits. Je suis désolé pour mon collègue Manuel Tornare, mais je dépose une motion d'ordre pour que nous traitions ce soir la proposition PR-691, faute de quoi cela va poser un problème... (*Applaudissements.*)

La présidente. Bien. Puisque le Conseil municipal est maître de son ordre du jour, je fais voter la motion d'ordre proposée par le Conseil administratif: que celles et ceux qui acceptent de traiter ces deux points ce soir votent oui...

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité.

M. Guy Dossan (R). Madame la présidente, les deux rapports PR-691 A et R-118 A ne devaient-ils pas être liés à la motion M-870? C'est ce qui avait été dit, me semble-t-il, aux chefs de groupe...

La présidente. Non, cela n'a pas été demandé lors de la séance entre le bureau et les chefs de groupe... (*Remarque.*)

M. Guy Dossan. J'avais cru comprendre que cela avait été demandé, mais je fais alors officiellement la proposition de lier aussi la motion M-870. Sinon nous repartirons encore pour un tour sur la patinoire!

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée par 44 oui contre 11 non (1 abstention).

8.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de:

- **762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning;**
- **937 000 francs (option 1) pour la création de deux loges VIP;**
- **412 000 francs (option 2) pour la construction d'un nouveau rink,**

pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-691 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Table des matières

1. Préambule
2. Séance du 8 avril 2009: audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments
3. Séance du 22 avril 2009: visite guidée de la patinoire par MM. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et un/des représentant/s du bureau mandaté Devanthéry et Lamunière architectes
 - audition des représentants du Genève-Servette Hockey Club et de M. Sami Kanaan
 - audition du maire M. Manuel Tornare
4. Séance du 29 avril 2009: discussion et vote
5. Annexes

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 6094.

1. Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 6 avril 2009 et a été débattu lors des séances des 8, 22 et 29 avril 2009. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Ce présent rapport concerne la proposition du Conseil administratif susmentionné. Il est lié au rapport sur la résolution R-118, du 16 mars 2009, de MM. Simon Brandt, Jacques Hämmerli, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses et Christian Zaugg: «Pour une aire de jeu sécurisée à la patinoire des Vernets».

Les auditions concernant les deux objets se sont faites ensemble afin de faciliter leur étude par la commission des travaux. Seuls les votes finaux ont été séparés afin que le rapporteur puisse rédiger deux rapports distincts pour permettre le vote en séance plénière. Cela explique les répétitions dans les deux rapports.

Rappel de la proposition

La présente proposition est une demande de crédit complémentaire au crédit initial de la proposition PR-533, voté le 12 septembre 2007 par le Conseil municipal pour un montant de 11 211 760 francs destiné à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets. La première étape des travaux a été exécutée entre avril et août 2008. La deuxième étape, qui a commencé en avril 2009, consiste entre autres à la pose des nouveaux gradins et des loges techniques, à la transformation des W.-C. en sous-sol, au remplacement des aérothermes et de l'installation d'éclairage.

Le crédit de 2 111 000 francs contenu dans la présente proposition permettra de réaliser des travaux de mise à niveau de l'électricité (762 000 francs), la construction de deux loges VIP (937 000 francs) et la construction du rink de la patinoire (462 000 francs).

Ces travaux, d'une importance capitale, s'inscrivent dans le contexte de l'évolution des besoins d'un club de ligue nationale A de hockey sur glace comme le Genève-Servette Hockey Club (GSHC). Actuellement, ce club joue dans la plus petite patinoire de la LNA en Suisse. Par ailleurs, les contraintes à la fois financières et relationnelles qui s'imposent à tout club souhaitant se maintenir en LNA ont nettement augmenté, ce qui oblige les clubs à disposer de capacités d'accueil et de jeux adéquates pour leurs partenaires publics et privés.

La Ville de Genève, propriétaire de la patinoire, devrait effectuer les investissements nécessaires pour assurer une bonne fonctionnalité de ce lieu de jeux.

2. Séance du 8 avril 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de M. Pierre-Alain Mottier, architecte au Service des bâtiments, et de M. Patrick Devanthéry, architecte mandaté du bureau Devanthéry et Lamunière

M. Meylan commence la présentation du projet en expliquant ce qui suit.

La première étape des travaux aux Vernets était surtout une phase de sous-œuvre préparatoire. Le chantier s'est bien déroulé, mais il y a eu des surprises, ce qui explique la demande de crédit complémentaire PR-691.

Concernant l'éclairage, il dit que le but est de satisfaire aux besoins en lumière de toutes les activités qui se déroulent sur la piste. Dix-huit scénarios ont été retenus, au lieu de deux prévus initialement pour le seul hockey sur glace (entraînement et compétition). Le devis pour l'éclairage passe donc de 500 000 à 700 000 francs, ce à quoi il faut ajouter 150 000 francs dus aux retours de soumissions supérieurs aux estimations et à l'augmentation du prix des matériaux. La première étape a aussi révélé des imprévus électriques, invisibles auparavant, auxquels il a fallu faire face au prix de 120 000 francs. Il a notamment été nécessaire de déplacer de nombreux câbles et installations. Enfin, M. Meylan souligne l'importance d'assurer au GSHC de reprendre le championnat en septembre 2009. Le moindre retard aurait des effets importants, c'est pourquoi il faudra ajouter des heures de travail nocturne et en fin de semaine, ce qui engendrera un coût de 100 000 francs.

Concernant les loges VIP, M. Devanthéry présente l'option 1 qui prévoit la construction de deux nouvelles loges fermées VIP qui s'ajoutent à la cabine spectateurs et aux deux cabines techniques construites lors de la première étape. En totalisant 120 places, ces loges permettraient d'approcher du nombre de 144 places VIP que le GSHC offre actuellement. Les hôtes de marque sont actuellement accueillis dans des loges provisoires que le club a lui-même fait installer sans tenir compte des exigences de préservation du patrimoine. M. Devanthéry souligne l'importance que revêtent ces loges pour le GSHC, car leur location permettrait de freiner son déficit opérationnel existant. Les travaux relatifs à ces loges sont coûteux et estimés à 937 000 francs.

M. Meylan présente l'option 2, pour un rink amovible. Celui-ci, qui est inscrit au plan financier d'investissement, permettrait d'adapter les dimensions de la surface de glace aux matchs de hockey, qui nécessitent une surface de 30 x 60 m, inférieure aux dimensions actuelles de la patinoire. Par rapport au rink actuel, qui a déjà beaucoup servi et qui présente des signes de vétusté, la nouvelle installation sera plus mobile et aussi plus stable. Son coût: 412 000 francs.

M. Pagani se réjouit de la présence, à Genève, d'une équipe de hockey qui réunit chaque semaine un public nombreux et fidèle. Le public régulier du GSHC aurait augmenté de 5400 à 6000 spectateurs en une année. Toutefois, ses dirigeants affirment qu'ils ont besoin de 1000 places supplémentaires pour stabiliser leurs finances. S'agissant des éclairages, il justifie le dépassement de crédit par les exigences des retransmissions télévisées et par les progrès techniques et les renchérissements intervenus depuis la précédente estimation de coûts, en 2005. S'agissant des loges fauteuils, M. Pagani explique qu'en prenant possession du dossier il s'était engagé à ce que la Ville prenne à sa charge la construction des deux loges VIP supplémentaires, sous réserve des possibilités du crédit budgétaire. Dans le cas contraire, c'est le club qui devait les payer.

En même temps, il avait aussi obtenu le consentement de Patrimoine suisse pour la totalité des cinq loges, en échange de quoi il s'est engagé à déposer une proposition de classement de la patinoire mais, dans ce cas, c'est le Conseil administratif qui ne l'a pas suivi. Si les deux loges supplémentaires sont aujourd'hui présentées en option, et non comme un dépassement, c'est que le club n'a pas voulu honorer sa part d'engagement. Dès lors, M. Pagani préfère laisser au Conseil municipal le choix de les accepter ou non. Il signale que des voies de financement alternatives ont été explorées. S'agissant du rink, M. Pagani estime que c'est un investissement nécessaire dont il recommande le vote, même en anticipant sur le plan financier d'investissement. S'agissant du projet de résolution R-118, M. Pagani dit avoir confié un mandat à M. Devanthery pour en examiner la faisabilité. Il estime que son exécution risque de retarder considérablement le chantier. Par contre, pour M. Pagani, les loges et le rink sont à même de donner au plus tôt au GSHC des conditions de travail acceptables. Même si le principe des loges contredit ses convictions idéologiques, elles sont néanmoins présentées par le club comme une nécessité pour équilibrer leur trésorerie. D'après leurs informations, ils perdent 1 million de francs par an.

M. Kanaan rappelle que M. Tornare est attaché à la polyvalence de la patinoire des Vernets. A ce sujet, il faut tenir compte des différents besoins, y compris ceux d'une équipe professionnelle, sans opposer sport populaire et sport d'élite. Il fait remarquer que, depuis l'ascension du GSHC, les inscriptions dans les écoles de hockey ont grimpé aussi. M. Kanaan observe que le GSHC traverse une crise de croissance. Son développement sportif entraîne des besoins en termes d'équipements. Non seulement les Vernets abritent la plus petite patinoire de la ligue, mais les loges VIP sont aussi indispensables au club pour fidéliser ses partenaires qui, actuellement, s'engagent seulement au coup par coup. Mais qui doit payer ces loges?

M. Kanaan fait remarquer que le club a financé directement les loges provisoires actuelles, qui se sont révélées efficaces pour leurs besoins mais, à présent qu'il faut songer à les démonter, la Ville a intérêt, au nom de la polyvalence, à

prendre les nouvelles loges à sa charge afin de garder la propriété de l'ensemble de la patinoire. S'agissant des délais à tenir, M. Kanaan signale que la ligue nationale n'autorise pas une équipe à mener ses matchs à l'extérieur, même si ça ne dure que quelques mois.

Un commissaire souhaite connaître l'état des relations entre le magistrat responsable du département des constructions et de l'aménagement et le GSHC.

M. Pagani répond que les relations sont difficiles et qu'il a fallu insister pour faire respecter l'engagement de démonter les loges provisoires au terme des deux ans d'exploitation autorisés. Finalement, c'est la Ville qui les démontrera aux frais du club. M. Kanaan confirme que les tensions entre la Ville et le GSHC sont permanentes; il constate toutefois que les rapports sont meilleurs et plus suivis depuis que les magistrats Tornare et Pagani ont repris le dossier. Cela dit, il estime que le club est tout de même très ancré à Genève. Ils souhaitent être représentés dans toutes les ligues, ils s'engagent pour les juniors, ils financent des patinoires populaires, mais ils veulent aussi réduire leur déficit structurel.

Un commissaire est étonné de l'urgence soudaine d'exécuter les travaux, et la manière dont ils sont planifiés.

M. Meylan explique que cela n'est dû ni à une défaillance des architectes ni à celle de la Ville. C'est le club qui avait cru pouvoir jouer une saison à l'extérieur, mais qui, après le vote du crédit initial, a annoncé qu'il n'avait pas réussi à convaincre la ligue nationale. M. Meylan dit que, dans ces conditions, le chantier avancera aussi vite que possible et que la somme demandée pour financer les heures nocturnes et le travail du week-end ne sera dépensée que si cela est vraiment nécessaire. Il a cependant besoin de cette somme pour garantir à tout prix la réintégration du club dans les bons délais. M. Kanaan pense que le club a été trop confiant par rapport à l'indulgence de la ligue; il met cela sur le compte de leur inexpérience et de leur crise de croissance. Au sujet de l'éclairage, M. Meylan admet l'interpellation. Effectivement, il a fallu intégrer des scénarios d'illumination complémentaires sur demande du Service des sports.

Le commissaire souhaiterait savoir si M. McSorley, qui investit aussi à Lausanne, s'est engagé à rester à Genève après l'achèvement des travaux.

M. Kanaan répond que la Ville et le GSHC sont liés par une convention de saison et que son renouvellement est en cours de négociation. Il reconnaît que, en tant qu'actionnaires de leur propre club, ses dirigeants peuvent décider d'aller ailleurs, mais M. Kanaan est convaincu de leur ancrage à Genève. De plus, dans la perspective de futurs travaux, ils ont été informés que la Ville souhaite avoir un engagement de leur part pendant au moins sept ou huit ans, ce qu'ils ont admis. Une discussion s'est donc engagée pour une convention pluriannuelle.

Une commissaire s'interroge au sujet de la pertinence des loges VIP et de la nécessité, pour la Ville, de construire des lieux pour des spectateurs qui se distinguent. Des tiers peuvent-ils les financer?

M. Pagani répond qu'il a fait l'effort de comprendre la logique des dirigeants du GSHC. Ils invitent des personnalités avec lesquelles ils comptent conclure des partenariats. Au niveau financier, le club compte beaucoup sur les loges VIP pour renflouer ses caisses. Il semble que la location des loges VIP, et les places vendues dans la petite tribune, apportent au club autant de bénéfices que toutes les places de la grande tribune. Au fond, à ce niveau, la démarche n'est pas différente des facilités accordées aux entreprises pour s'installer à Genève.

M. Kanaan confirme que ce ne sont pas les supporters les plus enthousiastes qui suivent le match depuis le fond qui apportent le plus d'argent, mais il y a aussi une catégorie de spectateurs qui est prête à payer beaucoup si on lui offre de bonnes conditions d'accueil. Il admet que cela peut être déplaisant. Il est vrai aussi qu'il y a une pression à la hausse sur le prix des joueurs. M. Kanaan défend aussi le fait que la Ville finance les loges VIP afin de garder la propriété sur toute la patinoire.

M. Devanthery répond que la possibilité des financements avec des tiers a bien été explorée, mais sans succès. A un moment donné, même le club a cru pouvoir les financer. D'après ses observations, tous les clubs sportifs comptent sur les loges VIP pour pouvoir tourner, et ce sont les propriétaires des infrastructures qui les fournissent et les payent.

Une commissaire observe que l'investissement total pour les éclairages se monte à 1,2 million de francs. Elle trouve un peu léger de justifier cette somme, comme l'a fait le magistrat Tornare, par la seule exigence de la télévision. Par ailleurs, elle s'étonne de l'absence dans la proposition PR-691 de toute référence à l'Agenda 21, alors que les Vernets sont l'un des lieux les plus énergivores du patrimoine administratif de la Ville.

M. Meylan fait remarquer que la multiplication des scénarios d'éclairage permettra d'adapter la lumière aux besoins, mais n'augmentera pas la consommation énergétique. Il précise que les exigences de la télévision avaient déjà été intégrées dans le projet précédent. M. Devanthery précise que les nouveaux spots sont aussi plus performants du point de vue de la consommation.

La commissaire relève une contradiction dans le discours du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. En effet, en séance plénière, M. Tornare s'est dit «ému» du projet de résolution, alors qu'en commission M. Kanaan défend la polyvalence. Il a pourtant été constaté que la résolution remet en question cet aspect.

Un autre commissaire a le sentiment que, si les responsables du GSHC avaient l'intention de rester à Genève, ils seraient plus ouverts à financer des loges VIP dont ils seraient les premiers bénéficiaires. Il trouve aussi étonnant qu'il se trouve une fondation pour financer la passerelle toute proche mais pas deux loges VIP. Le commissaire comprend la nécessité de disposer d'un outil performant, encore faut-il que ses bénéficiaires payent un juste prix. Il aimerait en savoir plus sur le budget de fonctionnement du GSHC, connaître les parts que représentent la billetterie, les sponsors, les redevances TV, etc. Il se souvient que, lors de l'audition précédente, les responsables du GSHC n'avaient rien réclamé d'autre qu'une patinoire conforme pour faire du hockey sur glace. Il n'est que plus surprenant d'apprendre, aujourd'hui, qu'ils doivent demander des dérogations à cause des dimensions du rink.

M. Kanaan fait remarquer que les comptes du club ne sont pas publics. Il ne peut que prendre acte, par l'attestation des auditeurs, des problèmes d'équilibre du GSHC. En exploitant les loges, ils se donnent une chance de l'atteindre, mais s'ils devaient les financer eux-mêmes, ils ajouteraient un obstacle. Il rappelle que le club devra déjà payer le démontage des loges provisoires existantes. Il comprend que leurs sponsors ne veuillent pas financer les loges, puisqu'ils payent pour s'en servir. Il signale que la Fondation Wilsdorf a été approchée, mais elle n'y a pas trouvé son intérêt. Par contre, des discussions sont en cours avec le Sport Toto. Le Fonds d'équipement communal pourrait aussi être sollicité pour une phase ultérieure.

Vu l'investissement consenti par la Ville, le commissaire demande pourquoi ne pas faire payer au GSHC le prix du loyer avec un rendement normal.

M. Kanaan répond que cela est évoqué dans le cadre de la redevance qu'il est question de doubler. Actuellement, ils payent 3500 francs par match.

Un commissaire déplore que la Ville investisse autant d'argent et qu'il ne soit pas possible d'obtenir des chiffres ou un accord de demeurer à Genève. Il a l'impression de faire face à un chantage. Il ne comprend pas la stratégie de négociation du magistrat Pagani, qu'il ne trouve pas assez offensif.

M. Pagani ressent le même malaise quand il se souvient de sa bataille sur le Stade de Genève. Cela dit, il rappelle qu'il tient aux accords passés et qu'il est personnellement opposé à payer les bulles. Il ajoute que lui aussi est attaché à la polyvalence et que, pour lui, la patinoire des Vernets sont parfaitement adaptée aux besoins de Genève.

Le commissaire se demande si le déficit du GSHC pourrait résulter d'une mauvaise gestion. M. Kanaan explique que les Vernets, est la plus petite patinoire du circuit de la ligue nationale A et que les budgets de référence des clubs situés en haut du classement sont nettement supérieurs à ceux du Genève-Servette. On

a aussi une idée du prix des joueurs. Si le club souffre d'une mauvaise gestion, il n'est pas possible de le confirmer. Cela dit, il est clair que Genève-Servette a évolué plus vite que prévu et que ses dirigeants ont été dépassés par cette croissance rapide. Cela se voit au quotidien. Pour lui, et pour le magistrat en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, une convention pluriannuelle doit être signée avant la saison prochaine. Pour l'instant, cependant, M. Kanaan estime normal d'entrer en matière sur le rink et l'éclairage, qui sont des améliorations dont tout le monde profite. Les loges relèvent d'une autre discussion; par contre, il ne devrait pas être question d'augmenter la jauge de 1000 places sans un engagement clair du club.

Un commissaire souhaiterait savoir un jour combien coûte à la Ville la mise à niveau des Vernets. Un tel lieu mérite une planification à long terme.

M. Meylan estime que ce travail est fait. On sait, par exemple, qu'il faudra, dans une dizaine d'années, rénover l'installation de refroidissement. A part cela, sauf l'entretien courant, il n'y a pas de grands travaux planifiés aux patinoires.

Le commissaire suggère vivement au département des constructions et de l'aménagement de faire un planning des travaux sur une douzaine d'années.

Un commissaire fait remarquer que le montant demandé pour la patinoire n'est pas très important par rapport à tout ce qui est voté pour des infrastructures culturelles, qui n'attirent pas autant de spectateurs.

Une commissaire demande quelles seraient les conséquences si le Conseil municipal n'approuvait pas les loges VIP.

M. Pagani explique que lui-même et le Conseil administratif ne souhaitent pas prendre la responsabilité des bulles VIP. Le Conseil municipal peut aussi prendre le risque de les refuser, mais il recommande de les accepter en sachant qu'elles serviront aussi à d'autres manifestations que le hockey, et elles seront aussi polyvalentes que le reste de la patinoire. La présidente postule que c'est peut-être pour cela que le GSHC n'a pas voulu les prendre en charge.

Une commissaire demande s'il est toujours envisageable de réutiliser la chaleur produite pour fabriquer la glace de la patinoire.

M. Meylan répond qu'il faudra reprendre cette question dans une dizaine d'années, quand le besoin se fera sentir d'intervenir sur le système de fabrication de glace. Le Service de l'énergie travaille à un concept d'optimisation de l'énergie aux Vernets.

Une commissaire s'enquiert des sanitaires pour les occupants des loges VIP.

M. Devanthéry répond que des sanitaires destinés à toutes les loges sont compris dans ses plans.

Sur une question de la commissaire, il est répondu que les médias ne payent pas les loges qu'ils occupent.

M. Devanthery explique que les télévisions et la ligue nationale ont des exigences très précises pour l'emplacement de leurs commentateurs et installations dont il faut tenir compte dans l'aménagement des patinoires.

La commissaire demande qui serait pénalisé si l'on réduisait les dimensions de la patinoire.

M. Devanthery répond que le patinage artistique serait encore praticable. Le curling, en revanche, verrait se réduire sa surface de dégagement.

Un commissaire souhaiterait connaître la valeur assurance du bâtiment de la patinoire.

M. Pagani est d'avis que sa valeur d'hypothèque est nulle, tout comme pour le Stade de Genève. M. Devanthery le confirme, mais il estime que, s'il fallait la reconstruire, cela coûterait environ 50 à 65 millions de francs.

Une commissaire demande s'il serait envisageable d'intégrer une part de la demande de crédit pour les Vernets dans le plan de relance énergétique.

M. Pagani en doute, parce que les travaux sur les éclairages étaient programmés depuis longtemps.

La présidente remercie les auditionnés. Sur proposition d'un commissaire, l'audition des responsables du Genève-Servette Hockey Club est approuvée à la majorité des membres présents de la commission des travaux. La tenue de la prochaine séance à la patinoire des Vernets, avec la participation de l'architecte Patrick Devanthery, est également approuvée à la majorité.

3. Séance du 22 avril 2009

Visite du chantier de la patinoire des Vernets par la commission des travaux

La commission des travaux est guidée par M. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments au département des constructions et de l'aménagement, M. Pierre-Alain Mottier, architecte au Service des bâtiments, ainsi que MM. Patrick Devanthery et Vincent Mas Durbec, architectes mandatés du bureau designlab-intérieurs Sàrl.

Lors de cette visite, plusieurs questions ont été posées et des précisions ont été demandées aux architectes sur le site de la patinoire. Les réponses ont permis aux commissaires de comprendre le fondement des demandes de crédit et des tra-

vaux supplémentaires contenus dans le projet d'arrêté de la proposition PR-691 et la résolution R-118. Les réponses ont été à la satisfaction des commissaires.

Audition de la délégation du Genève-Servette Hockey Club SA (GSHC), représentée par MM. Hugh Quennec, président, et Chris McSorley, manager général, ainsi que par M. Jean-Claude Portier, architecte, et audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département

Les propos de M. McSorley, qui s'exprime en langue anglaise, sont traduits ou résumés par M. Sami Kanaan.

Un commissaire demande si le GSHC pourrait contribuer au financement de la construction des loges VIP de la patinoire couverte.

M. Quennec répond que le GSHC est un simple locataire de la Ville de Genève, qui est propriétaire des installations des Vernets. Dans les faits, le club a déjà investi la somme de 1,5 million de francs sur des installations comme le vidéotron, les loges provisoires, la sonorisation, le vestiaire et le parquet. M. Portier ajoute qu'il est de coutume que les propriétaires investissent dans les parties fixes et pérennes des bâtiments, alors que les clubs résidents prennent en charge surtout les équipements d'exploitation. Il précise que la patinoire des Vernets est un objet contraignant du point de vue patrimonial. Dans ces conditions, le propriétaire a intérêt à maîtriser entièrement les interventions sur son infrastructure.

M. Quennec tient à rappeler l'historique récent du GSHC, qui est devenu une société anonyme en 2000. Le groupe Anschutz, qui a contrôlé le GSHC pendant quelques années, y a investi près de 20 millions de francs. Pendant cette période, le GSHC, dirigé par M. McSorley, a remonté de la ligue nationale B (LNB) à la ligue nationale A (LNA). Il explique que le GSHC continue toutefois de perdre de l'argent depuis le départ du groupe Anschutz. Au sujet de la publication des chiffres, M. Quennec explique que le GSHC a choisi la discrétion, à la façon de sociétés comme Rolex ou des banques privées. Plutôt que le prix des joueurs ou le budget, le GSHC préfère que l'on s'intéresse à l'équipe et à son action, à sa présence dans la communauté locale et à son travail auprès des enfants.

Le GSHC a pour ambition de remplir la patinoire (en 2008, le public a augmenté, en moyenne, de 5300 à 6100 spectateurs) et de devenir l'une des entités les plus respectées et connues de Genève et ailleurs, aux niveaux national et international. L'engouement des jeunes, qui s'inscrivent de plus en plus nombreux dans les écoles de hockey, illustre aussi le succès du club. M. Quennec insiste sur l'importance que le club accorde à son insertion auprès du public, des partenaires et du monde politique. Il mentionne encore la Fondation Sport for Life, qui

promeut les valeurs sportives, notamment avec des programmes pédagogiques dans les écoles, et finance des patinoires à Carouge et à Plan-les-Ouates. Il fait remarquer que l'action du GSHC attire les éloges de nombreux autres dirigeants sportifs en Suisse.

M. Tornare ne conteste pas l'intérêt que portent à la patinoire des Vernets les associations de protection du patrimoine et estime normal qu'elles se montrent vigilantes, même s'il sait que les avis sont partagés sur la valeur architecturale du bâtiment. Il ne doute pas que, si le GSHC en était le propriétaire, les transformations nécessaires se feraient dans le respect du patrimoine, mais note que ce choix n'a pas été fait. Les différents magistrats qui se sont succédé aux sports ont montré leur attachement à la polyvalence, afin que la patinoire reste accessible à d'autres que les hockeyeurs professionnels.

Un commissaire demande si M. Tornare estime aussi normal que le pouvoir public, propriétaire, consente aux investissements nécessaires au fonctionnement du lieu et, en même temps, qu'il donne au GSHC les moyens de travailler.

M. Tornare est d'avis que les loges VIP sont nécessaires et correspondent à des standards reconnus. De plus, le prix élevé de leur location permettrait aussi de diminuer le prix des places plus populaires.

Un commissaire demande si la présence à Genève du GSHC est conditionnée aux travaux.

M. McSorley explique que le club fonctionne à perte et que, dans ce contexte, les sponsors sont nécessaires, c'est pourquoi il faut fournir des capacités d'accueil adéquates. Des sponsors importants ont pu être approchés grâce aux loges provisoires que le club avait installées. Des responsables de la ligue nationale (LN) ont aussi apprécié les efforts que le club avait fournis en ce sens. M. McSorley rappelle que la patinoire des Vernets est la plus petite du circuit de la LN, la plus ancienne et l'une de celles qui offrent la moins bonne visibilité des matchs. Il évoque le risque de relégation pour raisons budgétaires.

Le commissaire demande si les travaux demandés par le GSHC sont vraiment utiles pour les autres activités qui se déroulent aux Vernets.

Pour M. Tornare, ces travaux ne peuvent apporter que des améliorations. Par ailleurs, M. Tornare est aussi préoccupé par la mauvaise qualité de la glace, qu'il qualifie aussi de dangereuse, même pour les patineurs lambda, et par l'ammoniaque, qu'il estime inadmissible. M. McSorley évoque le témoignage d'un joueur, l'un des meilleurs buteurs de Suisse, qui envisage de quitter Genève en raison de la qualité de la glace, qui est si molle que les joueurs s'y enfoncent. A certains moments de l'année, cela oblige aussi à consommer davantage d'énergie pour la renforcer. M. Kanaan précise que la question de la glace, qui ne figure pas dans la deuxième phase des travaux, devrait être envisagée dans la troisième phase.

Un commissaire avertit qu'il est moins simple de convaincre les contribuables d'autoriser la Ville à investir pour des loges VIP que pour des équipements qui profitent à tout le monde. Il se demande ce qui a changé, dans les rapports de la Ville avec le GSHC, entre le premier crédit, qui offrait davantage que ce que le club lui-même souhaitait, et les dernières demandes de crédit, où c'est la Ville qui est sollicitée pour améliorer l'équipement. Il se demande si, après avoir équipé la patinoire, la Ville pourrait louer les loges au club, sous d'autres conditions que celles qui sont actuellement en vigueur, surtout si leurs places ne seront pas mises en vente à la billetterie. A titre d'exemple, il explique qu'on ne loue pas une arcade au même prix selon qu'elle se trouve à la rue du Rhône ou à la rue Dancet. Par ailleurs, le commissaire a appris, par un journaliste, que les vestiaires de la patinoire sont en mauvais état et il souhaiterait avoir des précisions. S'agissant de la publication des chiffres, que le club dit ne pas souhaiter étaler, le commissaire fait remarquer que, contrairement au GSHC, les sociétés comme Rolex ou les banques ne demandent à la Ville ni des investissements ni des prestations en nature.

M. Tornare répond que, ce qui a changé entre la Ville et le GSHC, c'est la qualité des relations mutuelles. M. Pagani et lui-même ont repris le dossier, qui était bloqué depuis plusieurs années en raison de l'absence de contacts entre le club et le précédent magistrat responsable des sports. Depuis l'approbation des deux phases par le Conseil municipal, les contacts se poursuivent. Des évaluations sont faites sur la glace, on tient compte aussi des nouvelles exigences des retransmissions télévisées, et son département veut assurer la pérennité du GSHC aux Vernets.

La troisième phase qui s'annonce vise précisément ce but: assurer au GSHC des conditions de travail à sa mesure et améliorer son outil de travail, la patinoire des Vernets. A l'inverse, il ne souhaite pas miser sur une nouvelle patinoire tout en négligeant les conditions d'existence du club, comme cela a été fait pour le Stade de Genève. M. Tornare tient à assurer que, si la Ville finance les loges VIP, la municipalité imposera aussi ses conditions d'utilisation. M. Kanaan explique que les conditions d'utilisation des nouvelles loges devraient figurer dans la prochaine convention. Parallèlement, en échange des efforts consentis par la Ville, une convention de longue durée est aussi en négociation. Elle devrait durer entre cinq et huit ans, de sorte à permettre au GSHC de s'engager plus formellement. Un commissaire exprime le souhait que les conventions soient disponibles au moment du vote du crédit. M. Tornare répond qu'il faut que ce soit concomitant.

Le commissaire tient à préciser que sa principale préoccupation est de mettre à disposition la patinoire à son juste prix. Par ailleurs, il s'étonne qu'on ait pu trouver un mécène pour la passerelle des Vernets et pas pour les loges VIP du GSHC. Il aimerait aussi savoir sous quelle forme ces loges seront exploitées.

M. Tornare répond que la Fondation Wilsdorf a bien été approchée pour financer les loges, mais que son conseil ne s'est pas montré intéressé, ce que M. Tornare comprend très bien. En effet, la Fondation Wilsdorf s'engage davantage dans des projets dont elle peut espérer un retour sur image, ce qui n'est pas le cas des loges VIP du Servette. Par contre, la fondation serait plus intéressée à soutenir des améliorations écologiques ou en rapport avec la formation des jeunes. Dans cette perspective, la Fondation Wilsdorf a accepté d'entrer en matière sur des projets de la troisième phase.

En réponse à un commissaire, M. Quennec souligne que le GSHC est un club populaire qui a à cœur de permettre aux jeunes et aux spectateurs les moins argentés d'assister aux matchs. Le club souhaite parvenir à jouer tous les matchs à guichets fermés. Il explique toutefois que 80% des revenus des clubs proviennent d'entreprises, de sponsors et de mécènes. Il signale que dans les loges du GSHC les places coûtent 12 500 francs par an, et qu'il manque des places VIP à 6000 francs par an. Il précise que les loges ne sont pas toutes louées à l'année. Le club tient à garder des places de loge disponibles pour un seul match afin de permettre un renouvellement des partenariats.

M. Quennec souhaite encore préciser que le GSHC souhaite satisfaire tous les niveaux et toutes les ambitions de jeu, c'est pourquoi le club envisage de créer une équipe de LNB et de juniors B. L'organisation d'un tournoi international pour les espoirs des clubs de 15-16 ans est aussi envisagée.

En réponse au commissaire, M. McSorley répond sur les vestiaires par l'intermédiaire de M. Kanaan, et souligne que Genève est une ville où l'on trouve des endroits plus accueillants que les toilettes de la patinoire, qu'il renonce parfois à les faire visiter aux nouveaux joueurs. Des problèmes d'hygiène sont manifestes. En général, la capacité opérationnelle des Vernets est inférieure à celle d'autres clubs de même niveau. Il recommande d'intégrer les vestiaires, et aussi des toilettes VIP, à la troisième phase.

Une commissaire tient à féliciter le GSHC pour son travail, notamment auprès des jeunes. Elle souhaiterait savoir si le club se contenterait d'une surface un peu plus grande que les 30 m x 60 m préconisés par la résolution R-118, ce qui n'augmenterait pas la capacité en sièges, mais permettrait de préserver la polyvalence de la patinoire.

M. McSorley, résumé par M. Kanaan, répond que la patinoire des Vernets est la plus grande qu'il connaisse. La plupart mesurent 30 m x 60 m, ce qui n'empêche pas que d'autres activités s'y épanouissent. Il est vrai que le curling perdrait une piste de lancement de pierre, mais le hockey est quand même le plus important utilisateur de la surface. M. Kanaan présente un tableau d'occupation annuelle de la patinoire. Il rappelle aussi que l'étude d'abaissement menée pour le département des constructions et de l'aménagement par M. Devanthéry per-

mettrait de gagner 1100 places sur une surface de 35 m x 67,5 m. Par contre, en réduisant davantage, le gain en confort de vision est négligeable et la polyvalence serait aussi un peu réduite.

La commissaire demande si le GSHC pourrait poursuivre ses activités si la Ville lançait, à la suite des travaux actuels, un grand chantier de troisième phase, qui comprendrait aussi un volet écologique et qui pourrait même durer quelques années. Traduit par M. Kanaan, M. McSorley répond que, si la phase 3 des travaux était approuvée, l'enthousiasme du club de retrouver un outil performant serait tel que ses responsables sauraient se montrer patients. M. Kanaan fait remarquer que l'un des coûts prévus dans la phase actuelle concerne justement le paiement d'heures de travail atypiques, dans le but d'accélérer les travaux et de les terminer quasiment au début de la saison. Les conditions de la LN sont très strictes: si le club est absent de sa patinoire durant une saison, il risque de perdre sa licence. Il faudrait s'organiser pour découper le chantier par tranches. Il tient à préciser que l'étude de M. Devanthery a porté seulement sur le creusement de la piste et non sur le système de production de froid. M. McSorley explique que le club bernois s'est organisé récemment pour continuer son activité pendant la durée des travaux.

Le commissaire demande pourquoi les travaux des phases 2 et 3 ne sont pas présentés simultanément.

M. Tornare répond que l'idée d'entreprendre des travaux de phase 3 est née il y a seulement quelques mois. Les études demandent du temps. M. Kanaan explique que cela date de juin 2007. Des choix stratégiques ont alors été faits, des contacts ont été pris entre la Ville et le club, puis, en septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé un crédit de 11 millions. En automne 2007, le GSHC a construit les loges provisoires. Dès lors que la phase 2 a été mise en route, des réflexions pour la phase 3 ont débuté. M. Tornare ajoute que, au départ, il s'agissait d'une stratégie personnelle. Craignant un refus, le Conseil administratif a préféré attendre plutôt que de dévoiler prématurément la phase 3.

Un commissaire demande quelle est la jauge des autres patinoires.

En réponse, M. Kanaan produit un tableau comparatif. Les chiffres connus montrent que Genève a la plus faible capacité, avec Bienne, avec 6500 et 6000 places respectivement, alors que Berne peut accueillir 17 000 personnes. La plupart des villes disposent de 8000 à 10 000 places. Il explique que la gestion des patinoires est parfois publique, parfois privée, ce qui est souvent le cas en Suisse alémanique. Au Tessin, Ambri et Lugano ont deux régimes de gestion différents. M. Quennec signale qu'il faudrait aussi mesurer la qualité de vision des places proposées. Il ajoute que le bassin de prospection du GSHC touche la Côte et la France voisine. Il réitère que le but du Servette est de jouer à guichets fermés.

Un commissaire se demande si la patinoire ne sera pas obsolète d'ici à dix ans et si le GSHC pourrait alors être tenté de quitter Genève.

M. Quennec répond que l'intention du club est, au contraire, de développer ses activités à Genève. Peut-être qu'à l'avenir de nouvelles infrastructures seront nécessaires, mais les demandes actuelles permettraient au club de poursuivre son développement.

Le commissaire demande quelles sont les proportions de joueurs genevois et de joueurs étrangers dans l'équipe de LNA du Servette.

M. McSorley répond que, dans le passé, de nombreux talents genevois allaient ailleurs pour trouver de meilleures opportunités. Il se réjouit de constater que la tendance est en train de s'inverser, grâce notamment à la fusion des équipes juniors de GSHC, de Meyrin et des Trois-Chêne. Leur efficacité s'est améliorée, ce qui ne devrait pas manquer de produire des résultats dans les équipes professionnelles. M. Quennec répond que, dans l'équipe de LNA, on compte cinq Genevois sur 20 joueurs, mais cette proportion est appelée à augmenter.

Une commissaire demande quels efforts sont faits pour encourager la pratique du hockey par les femmes.

M. McSorley répond que la proportion de femmes est en hausse et que le GSHC les y encourage, mais il n'y a pas encore de championnat féminin. M. Quennec annonce qu'un programme pédagogique sera lancé l'année prochaine à destination des femmes.

La commissaire demande si des contacts ont déjà été pris avec le milieu de défense du patrimoine afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de blocage lors du lancement de la troisième phase.

M. Portier répond que les travaux dans les fondations de la patinoire ne devraient pas poser de problème avec les défenseurs du patrimoine. Pour lui, si les projets sont bien préparés et bien communiqués, il ne devrait pas y avoir d'opposition des associations de protection du patrimoine. Cependant, il faut s'attendre à des arbitrages pour les projets de type écologique. M. Tornare sait que les premiers contacts pris par M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement inspirent de l'optimisme.

Un commissaire a constaté que le conseiller administratif Pagani craint que précipiter la troisième phase des travaux aux Vernets fasse échouer l'adoption du crédit complémentaire de la deuxième phase. Il demande le point de vue de M. Tornare sur ce point.

M. Tornare répond que les craintes de M. Pagani sont réelles, mais que lui est plutôt optimiste, et le projet de résolution R-118 le conforte encore davantage

dans son optimisme. Il tient à souligner que le magistrat Pagani est convaincu par l'utilité des travaux de la troisième phase. Les divergences portent seulement sur des détails d'opportunité temporelle, en raison des craintes d'une association de protection du patrimoine.

Un commissaire fait remarquer que cela fait déjà une année que l'on s'attend à un dépassement pour la patinoire des Vernets.

M. Tornare conteste cette affirmation. Il rappelle que le rink était inscrit au plan financier d'investissement et qu'on a simplement saisi la bonne occasion de l'en sortir. Les éclairages sont facultatifs, mais M. Tornare estimerait regrettable de renoncer à cette amélioration.

Le commissaire demande quel sera le montant de la redevance payée par le GSHC après la fin des travaux. Il demande aussi si les loges VIP, qui devraient permettre au GSHC un encaissement considérable, seront amorties dans un délai raisonnable de cinq à dix ans. Il fait remarquer que les Vernets coûtent beaucoup à la Ville et que la population va se poser des questions. Comment justifier tout cela?

M. Tornare répond qu'il souhaite que la Ville se donne les moyens pour que la patinoire des Vernets soit un outil performant. Il souhaite aussi pérenniser le GSHC à Genève et, surtout, il ne veut pas prendre la responsabilité du départ éventuel du club. M. Tornare demande aussi de tenir compte du fait que le premier crédit de 11 millions, voté par le Conseil municipal, était couvert à 30% par le Fonds d'équipement communal, que la Fondation Wilsdorf participera vraisemblablement à la troisième phase et que des subventions pourraient intervenir sur les projets écologiques. M. Kanaan ajoute que le Sport-Toto participerait aussi à un moindre niveau. S'agissant de la redevance, M. Tornare compte demander 7000 francs par match. Au sujet des loges, M. Kanaan fait remarquer qu'elles font partie de l'infrastructure mise à la disposition par la Ville, et que le club en a besoin pour atteindre l'équilibre. Aucun amortissement n'est envisageable. Il fait remarquer qu'ailleurs en Suisse les collectivités investissent entre 20 et 100 millions de francs pour des installations semblables.

Un commissaire demande de combien baissera la redevance si le Conseil municipal refuse de payer les loges VIP.

M. Kanaan répond que cela changerait la donne et que le club interpréterait ce refus comme un signal.

Un commissaire demande combien de collaborateurs de la Ville sont mobilisés lors des matchs du GSHC.

M. Kanaan estime le nombre à cinq: deux à trois collaborateurs du Service des sports, dans la patinoire, et quelques ASM à l'extérieur du parking.

Un commissaire note que la résolution R-118 ne concerne que le creusement de la surface glacée. On apprend qu'il faut aussi envisager le changement du système de production de glace, et qu'il faut intervenir dans les vestiaires. De quoi a encore besoin la patinoire pour devenir l'outil performant souhaité?

M. Kanaan reconnaît qu'il faut demander au club une liste claire des besoins. A sa connaissance, les toilettes ont aussi été mentionnées. En outre, la restauration VIP est aussi un enjeu à régler.

Après le départ des auditionnés, la présidente ouvre la discussion sur la proposition PR-691 et la résolution R-118.

Un commissaire libéral dit qu'il s'attend à ce que les différents groupes aient une discussion préalable au sujet de la résolution R-118, dont le coût, estimé à 11 millions de francs, pourrait grimper à 13 millions. Quant à la proposition PR-691, il ne comprend pas que la Ville puisse estimer la redevance à 7000 francs par match, avec ou sans des loges louées à 12 500 francs la place par an. Avec 30 places par loge, l'encaissement dépasse 360 000 francs par loge chaque année. Si la proposition devait être approuvée, il déposera un amendement en séance plénière. Il propose donc de reporter le vote sur les deux objets pour permettre aux groupes de mener des consultations.

Après de multiples discussions, cette proposition a été finalement acceptée par toute la commission.

4. Séance du 29 avril 2009

Discussion et vote

Sur demande du rapporteur, les deux objets sont examinés séparément, dans leur phase finale.

La présidente ouvre d'abord la discussion sur la proposition PR-691.

Un commissaire libéral prévient que les crédits demandés dans la proposition PR-691 ne sont pas tous au bénéfice du GSHC. A ce sujet, il pense qu'il est contradictoire d'approuver la multiplication des scénarios d'éclairage si, en même temps, on approuve la diminution de la surface de glace qui pourrait porter préjudice à certaines disciplines. A part cela, le Parti libéral approuverait la proposition PR-691 si on l'assure d'abord que le prix de location des installations va évoluer à la suite de l'approbation des loges. Il fait remarquer que le GSHC peut escompter, dans les loges, des recettes jusqu'à environ 1 million de francs. Il préconise un amendement à la proposition du Conseil administratif. La présidente répond que cette demande est problématique du point de vue de la procédure.

Le représentant du Parti radical soutient la proposition PR-691. Toutefois, tout en reconnaissant l'utilité du GSHC et sans remettre en question les faveurs dont il bénéficie, le commissaire déplore vivement que le club refuse de dévoiler ses comptes. Ses dirigeants invoquent un déficit dont la Ville ne peut même pas vérifier l'étendue. Etant donné que le GSHC n'est pas soumis aux mêmes critères d'équité auxquels se plient d'autres institutions subventionnées de la Ville, le commissaire est favorable à une adaptation du prix de la redevance. Sur la forme, il pense à une recommandation, et exclut d'intervenir sur les arrêtés de la proposition. La présidente tient à dire qu'elle croit les dirigeants du GSHC quand ils affirment qu'ils sont en déficit depuis huit ans. Elle fait remarquer que ce sont des hommes d'affaires et elle prévient qu'ils pourraient renoncer à rester à Genève, s'ils continuent à perdre de l'argent. Le commissaire radical déplore aussi le fait que, si le club inverse la tendance et commence à faire des bénéfices, la Ville ne sera pas non plus en mesure de le confirmer.

Une commissaire socialiste annonce le soutien de son groupe à la proposition PR-691. En réponse au commissaire libéral, elle rappelle que, d'après les études de faisabilité du département des constructions et de l'aménagement, il serait envisageable de diminuer la surface glacée tout en conservant la polyvalence de la patinoire. Les éclairages resteraient donc multifonctionnels malgré une diminution de la surface. Elle rappelle aussi que le magistrat Tornare a promis de renégocier avec le GSHC le prix de la redevance de la patinoire des Vernets. A l'adresse du représentant radical, elle tient à préciser que le GSHC est un locataire de la Ville et non pas un subventionné. Ce dernier réplique en disant que ce sont des locataires privilégiés.

Une commissaire d'A gauche toute! confirme le soutien de son groupe à la proposition PR-691 telle quelle. Pour la commissaire, la patinoire des Vernets et ses équipements profitent à la population genevoise. Même les loges, la Ville pourra les louer à son propre bénéfice. Pour elle, il va de soi que le prix de la location des installations dont bénéficie le GSHC doit être réadapté et elle se montre favorable à une recommandation en ce sens dans le rapport. Le projet de résolution R-118 pourrait aussi être amendé dans un sens plus contraignant. Enfin, elle soutient la notion de locataire privilégié pour désigner le GSHC.

Les Verts partagent l'avis que le GSHC est un locataire et non un subventionné. Ils proposent de mentionner dans le projet de résolution R-118 la renégociation du prix de la location des installations dont bénéficie le GSHC. Dès lors, les Verts sont prêts à soutenir la proposition PR-691.

Les commissaires du Parti démocrate-chrétien soutiendront la proposition PR-691. Pour leur représentant, les travaux compris dans la proposition présentent un intérêt général, dont ne profiteront pas seulement les hockeyeurs du GSHC, mais tous les utilisateurs de la patinoire et le sport en général. La pro-

position du Conseil administratif n'est pas le cadre adéquat pour mentionner le prix de la location, qui aurait plutôt sa place dans la résolution. A ce propos, il confirme qu'il présentera au cours du débat suivant une série d'amendements au projet de résolution R-118.

Bien qu'il comprenne les préoccupations des commissaires libéral et radical, le commissaire de l'Union démocratique du centre est d'avis que le GSHC, en tant qu'entreprise privée, est un locataire de la patinoire des Vernets. Il pense que les travaux compris dans la proposition PR-691 doivent être considérés comme des investissements. Dès lors, il serait favorable à un amendement pour que le loyer soit revu en fonction des prestations complémentaires fournies par la Ville.

Au sujet de l'éclairage, en réponse à la commissaire socialiste, le représentant libéral tient à préciser qu'il s'est limité à pointer une incohérence entre la proposition et le projet de résolution, mais, comme il ne croit pas beaucoup à l'aboutissement de la résolution, cela ne l'empêche pas d'adhérer à l'arrêté correspondant de la proposition PR-691. Par ailleurs, il observe que la perspective d'élever le loyer s'inscrit dans un contexte où les prix du marché suivent plutôt un mouvement de baisse. Cela dit, le libéral affirme avoir entendu de la bouche du magistrat que, loges ou pas loges, le prix de la location ne dépasserait pas 7000 francs par match joué alors que, pour lui, en prévision des recettes des loges, il serait normal de rehausser le prix de la patinoire de presque 100 000 francs par année. Au sujet de l'augmentation de la jauge, le commissaire attire l'attention sur le fait que les travaux pour gagner 1100 places coûteraient près de 13 millions, alors que, pour le club, la billetterie ne représente que 20% de son budget. Treize millions d'investissements pour contribuer à 5% des recettes de la billetterie, c'est très cher. De plus, l'augmentation de la jauge ne profitera au club que pendant les matchs de play-off. En conclusion, le Parti libéral accepterait de soutenir l'investissement pour les loges VIP seulement s'il obtient la garantie d'une augmentation de la redevance. La présidente pense qu'il n'est pas possible de voter une proposition sous condition. Le commissaire radical plaide pour une recommandation dans le rapport.

La présidente propose formellement d'ajouter une recommandation pour la rénovation des vestiaires, dont le coût ne serait pas très élevé. Pour le commissaire radical, la question des vestiaires est mieux à sa place dans le projet de résolution, ainsi le Conseil administratif devra présenter une demande de crédit. La présidente acquiesce.

En référence à la réflexion du commissaire libéral sur les prix du marché tendant à la baisse, le commissaire de l'Union démocratique du centre est d'avis que le GSHC doit pouvoir comprendre que, en tant que client captif, il n'a pas vraiment le choix de son implantation. Dans ce contexte, la Ville ne devrait pas craindre de négocier en pensant à la rentabilité. Le libéral précise que, pour lui,

l'enjeu est seulement de faire payer le juste prix. A son avis, si le GSHC envisage d'encaisser 1 million de francs supplémentaires, il peut très bien supporter une augmentation de loyer de 100 000 francs. Le commissaire de l'Union démocratique du centre précise à son tour qu'il a seulement rappelé une règle de marketing.

Après ces multiples discussions, la commission des travaux, à l'unanimité, accepte de passer au vote sur les arrêtés de la proposition PR-691.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux l'arrêté I de la proposition PR-691 du Conseil administratif, ouvrant un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de 762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning.

L'arrêté I de la proposition PR-691 est adopté à l'unanimité.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux l'arrêté II de la proposition du Conseil administratif, ouvrant un crédit de 937 000 francs pour la création de deux loges VIP pour la patinoire des Vernets.

L'arrêté II de la proposition PR-691 est adopté par 11 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L) et 3 abstentions (1 Ve, 1 L, 1 UDC).

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux l'arrêté III de la proposition PR-691, ouvrant un crédit de 412 000 francs destiné à la construction d'un nouveau rink pour la patinoire intérieure des Vernets.

L'arrêté III de la proposition PR-691 est adopté à l'unanimité.

(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)

Exploitation de la Patinoire des Vernets - Saison 2008/09

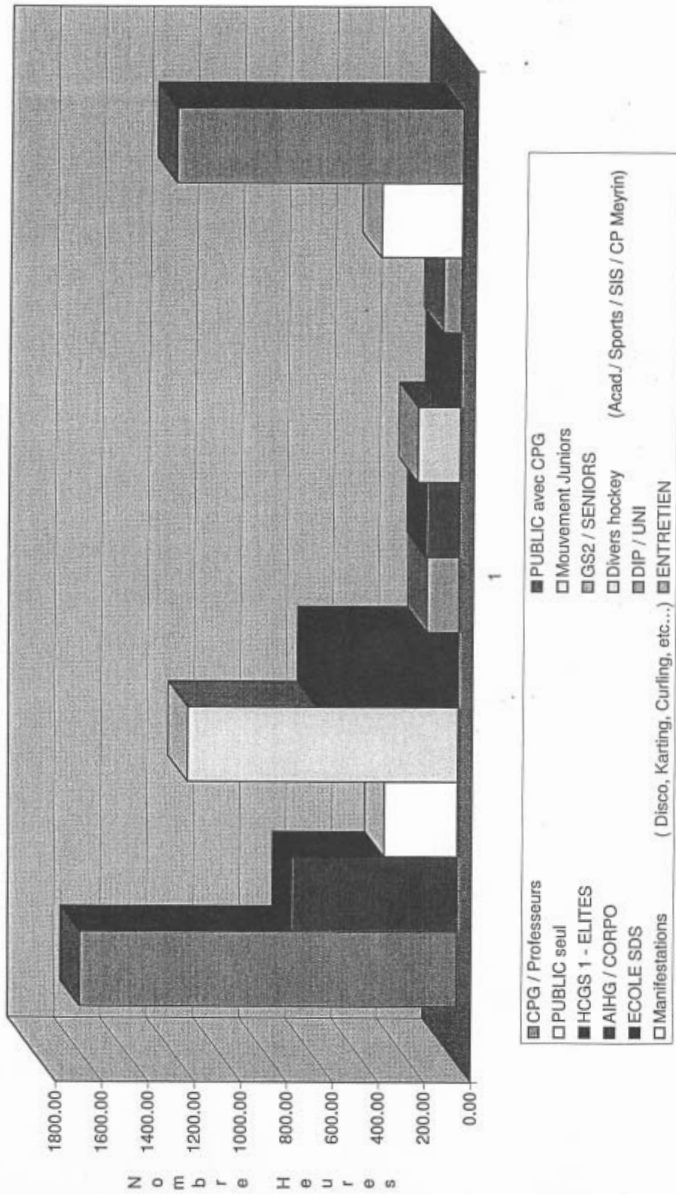


Tableau comparatif des coûts refacturés au Club LNA de hockey sur glace par les services des sports Ville
saison 2007-2008

	Glace pour les matchs et entraînements	Restaurant et point de vente	Nettoyage des locaux	Total saison 2007-2008	Capacité
GENEVE GSHC SA	4'500.00 par match			153'000	6'500
FRIBOURG FRIBOURG-GOTTERON	130'000.00 forfait saison	80'000.00 par mois	10'000.00 forfait saison	220'000	8'000
LAUSANNE LHC SA	50'000.00 forfait saison	10'000.00		50'000	10'000
LUGANO HC LUGANO	300'000 forfait saison			300'000	8'000
BERNE CP BERNE	1'000'000 saison				17'000
LANGNAU SCL TIGERS				Pas répondu.	
ZOUG EV ZOUG				Pas répondu.	
KLOTEN KLOTEN FLYERS				Pas répondu.	
AMBRI HC AMBRI PIOTTA				Patinoire gérée par une société privée.	
BIENNE HC BIENNE				Patinoire gérée par une société privée.	6'000
DAVOS HC DAVOS				Patinoire gérée par une société privée.	
ZÜRICH ZSC LIONS	1'200'000 saison				10'000
RAPPERSWIL SCRJ LAKERS				Patinoire gérée par une société privée.	8'000

8.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la résolution du 16 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Jacques Hämmerli, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses et Christian Zaugg, renvoyée en commission le 6 avril 2009, intitulée: «Pour une aire de jeu sécurisée à la patinoire des Vernets» (R-118 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Table des matières

1. Préambule
2. Rappel de la résolution
3. Séance du 8 avril 2009: audition de M. Simon Brandt, conseiller municipal, cosignataire de la résolution R-118, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments
4. Séance du 22 avril 2009: visite guidée de la patinoire par MM. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et un/des représentant/s du bureau mandaté Devanthéry et Lamunière Architectes
 - audition des représentants du Genève-Servette Hockey Club et de M. Sami Kanaan
 - audition du maire Manuel Tornare
5. Séance du 29 avril 2009: discussion et vote

1. Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 6 avril 2009 et a été débattu pendant les séances des 8, 22 et 29 avril 2009. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 6105.

2. Rappel de la résolution

Considérant:

- que la patinoire des Vernets ne correspond plus, de façon générale, aux besoins du Genève-Servette Hockey Club ni aux normes fixées par la ligue nationale; pour preuve, le nombre d'exceptions temporaires actuellement permises par la ligue;
- qu'un projet de rénovation de celle-ci a été voté et que les travaux doivent être effectués avant la saison 2009-2010;
- que l'actuelle surface totale de glace (40 x 70 m) ne correspond pas aux dimensions de jeu fixées par la ligue nationale et qu'elle rend de ce fait le jeu encore plus dangereux;
- que le rétrécissement de l'étendue de glace permettrait de faire correspondre la balustrade l'entourant à la surface de jeu (rink = 30 x 60 m) et ferait gagner la glace en qualité, comme le jeu en sécurité;
- que l'aménagement de gradins supplémentaires sur la surface de glace ainsi gagnée permettrait d'accroître le nombre de spectateurs;
- la possibilité de procéder à cet aménagement durant la rénovation pour un coût minimal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire creuser l'actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets (lors de la rénovation) de façon que celle-ci corresponde exactement aux dimensions de jeu fixées par la ligue nationale de hockey;
- d'aménager la surface de glace libérée, en concertation avec le Genève-Servette Hockey Club, pour augmenter le nombre de places disponibles pour les spectateurs.

3. Séance du 8 avril 2009

Audition de M. Simon Brandt, conseiller municipal, cosignataire de la résolution R-118

M. Brandt, cosignataire, s'explique en ces termes: le projet de résolution R-118 demande de faire creuser l'actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets, qui est actuellement trop grande, de façon qu'elle corresponde exactement aux dimensions de jeu fixées par la ligue nationale de hockey. Actuellement, il est nécessaire de poser des barrières pour raccourcir l'aire glacée, ce qui met en évidence la glace devenue inutile, et pose aussi des problèmes de sécurité aux joueurs. Le besoin se fait aussi sentir d'augmenter la capacité d'accueil du public. A ce propos, il rappelle que le conseiller administratif Manuel Tornare a dit que l'on pourrait aménager 1100 places de plus, en creusant sous la surface actuelle.

Proposition, résolution et motion: patinoire des Vernets

Il souligne que Genève a besoin d'un terrain de glace digne de la ligue nationale. Celle-ci accorde chaque année des dérogations au Genève-Servette Hockey Club (GSHC) pour pouvoir jouer aux Vernets. A terme, le GSHC pourrait se voir obligé de jouer ses matchs à Lausanne ou ailleurs. Il souhaiterait que ce projet de résolution soit renvoyé au Conseil administratif pour qu'il le mette en application au moment qu'il jugera le meilleur, soit lors des travaux de la deuxième étape, soit dans la troisième étape.

M. Lathion, cosignataire du projet de résolution et ancien hockeyeur, tient à signaler que le texte est parrainé par des représentants de tous les partis représentés au Conseil municipal.

A un commissaire qui s'interroge sur le risque de contenter le GSHC au détriment des autres activités se déroulant à la patinoire, M. Brandt fait remarquer que la polyvalence des Vernets n'est plus une obligation, étant donné que d'autres patinoires existent dans le canton, à Meyrin et aux Trois-Chêne. En revanche, il n'y a pas, à Genève, de patinoire adaptée aux matchs de ligue nationale; il rappelle encore que le GSHC risque de perdre le droit de jouer à Genève et il souligne que la demande vise à réduire la surface glacée de 100 m².

Un commissaire demande quelles disciplines pourraient être affectées si l'on réduit la surface glacée à 30 x 60 m. M. Brandt répond d'abord que, en dehors des matchs et des séances d'entraînement, la patinoire conservera sa polyvalence. S'agissant des compétitions, la surface de 30 x 60 m suffira encore pour les matchs de curling.

M. Brandt ignore si ces dimensions sont adaptées pour le patinage artistique, mais il estime que d'autres patinoires pourraient prendre le relais.

Un commissaire suggère de réfléchir à un système de gradins amovibles, afin de garder aux Vernets les dimensions qui garantissent sa polyvalence.

M. Brandt répond que cette solution coûterait cher. De son point de vue, on n'a pas besoin de patinoire polyvalente aux Vernets, mais bien d'une patinoire pour le hockey professionnel. Il recommande à la commission des travaux d'auditionner les responsables du GSHC. Il rappelle aussi que la presse s'est fait récemment l'écho d'une rumeur de départ de M. Chris McSorley, le manager du club, et de ses joueurs, à Lausanne, où les conditions sont meilleures.

Un commissaire s'interroge au sujet du coût minimal, selon le quatrième considérant du projet de résolution, qu'impliquerait l'aménagement proposé. Pour sa part, il imagine que réduire la surface glacée signifie enlever aussi le système de réfrigération qui se trouve en dessous.

M. Brandt répond que des économies d'échelle peuvent être escomptées si, comme le précise le texte, on profite des travaux de rénovation pour ajouter de

nouveaux gradins. Les coûts seraient certainement supérieurs s'il fallait fermer de nouveau la patinoire pour cela.

Un commissaire insiste pour demander si les signataires ont procédé à une estimation du coût de la réduction de la surface de glace. M. Brandt répond qu'il ne dispose pas de cette donnée, mais il insiste pour que l'on profite des travaux de rénovation pour faire l'aménagement demandé.

Une commissaire souhaiterait connaître les dimensions des aires glacées des autres patinoires du canton.

Pour M. Brandt, les autres patinoires sont forcément plus grandes que ce qui est exigé par la ligue nationale. A la commissaire qui s'étonne que le GSHC puisse envisager de quitter Genève, M. Brandt réplique qu'il ne veut pas assumer le risque politique d'une telle éventualité.

La commissaire demande si le public potentiel du GSHC est vraiment si important au point d'augmenter la capacité d'accueil des tribunes.

M. Brandt répond affirmativement.

La commissaire demande pourquoi il faut creuser pour augmenter la jauge.

C'est pour ajouter des gradins, répond M. Brandt.

La commissaire objecte que la capacité pourrait être accrue en ajoutant des places sur le promenoir autour de l'aire de jeu.

M. Brandt explique que la jauge actuelle de la patinoire des Vernets est de 7000 à 8000 places. Il précise que les travaux compris dans la demande de crédit complémentaire de la proposition PR-691 ne visent pas à accroître la capacité d'accueil, mais plutôt à sécuriser les loges VIP.

Concernant la profondeur, M. Brandt répond qu'il ignore à quelle profondeur il faudrait creuser, mais il rappelle que M. Tornare est prêt à envisager cette possibilité pour assurer la normalisation de la patinoire. M. Brandt se demande d'ailleurs s'il ne serait pas préférable de construire une patinoire neuve plutôt que de dépenser 15 millions de francs pour rénover celle des Vernets. Il dit qu'il ignore également si la patinoire extérieure mesure 40 x 70 m ou 30 x 60 m.

M. Lathion, signataire du projet de résolution, tient à assurer que l'aspect extérieur de la patinoire des Vernets ne sera pas affecté si l'on creuse sous la surface actuelle, ainsi que le préconise le projet de résolution. Ces propos ont été vérifiés lors de la visite du chantier de la patinoire par la commission des travaux le 22 avril 2009.

La présidente remercie les auteurs de la résolution. Sur proposition d'un commissaire, l'audition des responsables du Genève-Servette Hockey Club est

Proposition, résolution et motion: patinoire des Vernets

approuvée à la majorité des membres présents. La tenue de la prochaine séance à la patinoire des Vernets avec la participation de l'architecte Patrick Devanthéry est également approuvée à la majorité.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments

Cette audition s'est faite simultanément avec celle concernant la proposition PR-691. Le rapport sur cette dernière complète cette audition.

En introduction, une commissaire demande à M. Pagani de préciser sa position sur le projet de résolution R-118. Le Conseil municipal devrait-il voter ce texte? Le Conseil municipal devrait-il attendre des travaux ultérieurs pour voter le rink?

M. Pagani répond que, d'après l'étude qu'il a demandée au sujet de la résolution R-118, un abaissement de 1,25 m réduirait le rink à 67,5 x 35 m. Ce serait encore insuffisant, mais le coût de cette opération est déjà estimé à 10 684 480 francs. Une partie du coût comprend le changement du système de refroidissement qui alimente aussi la patinoire extérieure. M. Pagani insiste sur l'impossibilité d'entamer les travaux d'abaissement dans la foulée des travaux en cours. De plus, la polyvalence de la patinoire serait remise en question et M. Pagani trouve malvenu d'entamer un tel débat à ce stade, même s'il se dit disposé à le mener lors d'une étape ultérieure.

La commissaire demande si des billets de faveur sont mis à la disposition de la Ville par le GSHC, si ce dernier est subventionné par la Ville de Genève, et quelles sont les autres disciplines qui utilisent la patinoire des Vernets.

Concernant les billets gratuits, M. Kanaan répond que, pour chaque match, 12 places sont réservées au Conseil municipal, quatre au Conseil administratif et 10 au Service des sports. La Ville ne bénéficie d'aucune servitude dans les loges actuellement, qui sont financées par le club; en revanche, l'accès aux nouvelles loges serait garanti. Il explique également que la Ville subventionne la formation des juniors. Les clubs professionnels comme GSHC ne bénéficient pas de subventions. Par contre, l'infrastructure des Vernets est mise à disposition gratuitement. Dans les faits, ils bénéficient d'une subvention en nature.

Pour les autres sports, il cite le patinage d'agrément, le patinage artistique, le curling, le football en salle et le basketball. Le tennis serait admis grâce au futur jeu d'éclairages. Des compétitions de motocross s'y sont déroulées par le passé.

Selon un commissaire, l'abaissement de la surface glacée de la patinoire ne présente que des désavantages, aussi bien au niveau technique qu'à celui de la

polyvalence, hormis la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil à 1000 places pour les matchs de hockey. Il demande si la résolution répond véritablement à une nécessité d'exploitation.

M. Pagani convient que le projet de résolution R-118 lance des perspectives et un sujet de réflexion mais, au stade actuel, elle lui apparaît prématurée. Pour M. Kanaan, la résolution serait un signal de bonne volonté de la Ville vis-à-vis du club; elle leur montrerait qu'elle est à l'écoute, mais il ne faudrait pas qu'elle résonne comme une promesse sur le court terme. Par contre, le projet de rink de la proposition PR-691 répond à une exigence importante. Le fait de l'avoir sorti du plan financier d'investissement pour l'intégrer dans la demande de crédit est aussi un signal positif envers le club.

4. Séance du 22 avril 2009

Visite guidée de la patinoire par MM. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et un/des représentant/s du bureau mandaté Devanthéry et Lamunière Architectes

La commission des travaux est guidée par M. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M. Pierre-Alain Mottier, architecte au Service des bâtiments, ainsi que MM. Patrick Devanthéry et Vincent Mas Durbec, architectes mandatés du bureau designlab-intérieurs Sàrl.

Lors de cette visite, plusieurs questions ont été posées et des précisions ont été demandées aux architectes sur le site de la patinoire. Les réponses ont permis aux commissaires de comprendre le fondement des demandes de crédit et des travaux supplémentaires contenus dans la proposition PR-691 et la résolution R-118. Les réponses ont été à la satisfaction des commissaires.

Les paragraphes suivants relatent quelques-unes des questions.

Sur la patinoire en travaux, la présidente demande aux architectes le commentaire de la résolution R-118.

M. Devanthéry rappelle que le GSHC souhaiterait augmenter la jauge actuelle, de 6800 places, en installant 1000 ou 2000 nouveaux sièges. Tout en respectant le patrimoine et en favorisant la vision, trois ou quatre gradins supplémentaires pourraient être installés autour de la patinoire, mais cela implique de casser la piste et les tubes qui se trouvent en dessous. Cette opération devrait forcément se dérouler ultérieurement. Il faudrait sûrement cinq mois de travaux, après une année d'études, pour réaliser cela.

M. Kanaan estime qu'il faudrait compter environ deux ans en tout. Le coût est estimé à une dizaine de millions de francs.

M. Meylan explique que, techniquement, cette intervention est faisable, mais qu'il y a des enjeux à discuter avant de prendre la décision, qui concernent la protection du patrimoine et le système de production de froid à l'ammoniaque, qui refroidit aussi la patinoire extérieure. Il y aurait aussi quelques tonnes d'ammoniaque inutilisées. Il y a aussi un enjeu énergétique. Les Vernets possèdent, en effet, un grand potentiel de récupération d'énergie. Il n'y a donc pas d'obstacle à l'abaissement, au contraire, pour M. Meylan cela ouvre plutôt de nouvelles possibilités; par contre, il faut se donner le temps pour étudier et réaliser un tel projet.

A la question de savoir quelles seraient les conséquences d'une réduction de la surface glacée sur les autres activités sportives que le hockey, M. Kanaan répond que la préétude propose de moins réduire la surface glacée que ce qui est demandé par le projet de résolution R-118. Avec une dimension de 37 x 67,5 m, seul le curling serait légèrement désavantagé, même les championnats de patinage artistique seraient autorisés. Par contre, en réduisant la surface à 30 x 60 m, des problèmes de vision se poseraient à un moment donné.

Audition de la délégation du Genève-Servette Hockey Club SA (GSHC), représentée par MM. Hugh Quennec, président, et Chris McSorley, manager général, ainsi que de M. Jean-Claude Portier, architecte, M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et M. Sami Kanaan, directeur du département

Les propos de M. McSorley, qui s'exprime en anglais, sont traduits par M. Sami Kanaan.

Un commissaire tient à féliciter le club pour le travail fait avec l'équipe. L'enthousiasme est bien réel. Il félicite aussi la Fondation Sport for Life pour son action et invite les responsables du GSHC à commenter la résolution R-118.

M. McSorley explique que l'abaissement de la piste, s'il était approuvé, avant même d'être réalisé, changerait grandement la stratégie du club. A terme, l'ambiance lors des matchs serait aussi modifiée, parce que la distance entre les joueurs et les spectateurs se réduirait. M. McSorley estime que cette amélioration n'aurait que des avantages, y compris, par exemple, pour faciliter les livraisons. M. Tornare est conscient que certaines personnes craignent les conséquences d'une réduction de la surface glacée. En même temps, il fait valoir les efforts consentis par le Service des sports pour augmenter le temps de mise à disposition des installations au bénéfice des habitants.

Selon un commissaire, il est moins simple de convaincre les contribuables d'autoriser la Ville à investir pour des loges VIP que pour des équipements qui

profitent à tout le monde. Il se demande ce qui a changé dans les rapports de la Ville avec le GSHC, entre le premier crédit, qui offrait davantage que ce que le club lui-même souhaitait, et les dernières demandes de crédit, où c'est la Ville qui est sollicitée pour améliorer l'équipement. Il se demande si, après avoir équipé la patinoire, la Ville pourrait louer les loges au club sous d'autres conditions que celles qui sont actuellement en vigueur, surtout si ces places ne seront pas mises en vente à la billetterie. A titre d'exemple, il explique qu'on ne loue pas une arcade au même prix selon qu'elle se trouve à la rue du Rhône ou à la rue Dancet. Par ailleurs, le commissaire a appris par un journaliste que les vestiaires de la patinoire sont en mauvais état et il souhaiterait avoir des précisions. S'agissant de la publication des chiffres, que le club dit ne pas souhaiter étaler, le commissaire fait remarquer que, contrairement au GSHC, les sociétés comme Rolex ou les banques ne demandent à la Ville ni investissements ni prestations en nature.

M. Tornare répond que, ce qui a changé dans les rapports entre la Ville et le GSHC, c'est la qualité des relations mutuelles. M. Pagani et lui-même ont repris le dossier, qui était bloqué depuis plusieurs années en raison de l'absence de contacts entre le club et le précédent magistrat responsable des sports. Depuis l'approbation des deux phases par le Conseil municipal, les contacts se poursuivent. Des évaluations sont faites sur la glace, on tient compte aussi des nouvelles exigences des retransmissions télévisées, et son département veut assurer la pérennité du GSHC aux Vernets. La troisième phase qui s'annonce tend précisément à ce but: assurer au GSHC des conditions de travail à sa mesure et améliorer son outil de travail, la patinoire des Vernets. A l'inverse, il ne souhaite pas miser sur une nouvelle patinoire tout en négligeant les conditions d'existence du club, comme cela a été fait pour le Stade de Genève. Il tient à assurer que, si la Ville finance les loges VIP, la municipalité imposera aussi ses conditions d'utilisation.

M. Kanaan explique que les conditions d'utilisation des nouvelles loges devraient figurer dans la prochaine convention. Parallèlement, en échange des efforts consentis par la Ville, une convention de longue durée est aussi en négociation. Elle devrait durer entre cinq et huit ans, de sorte à permettre au GSHC de s'engager plus formellement. Un commissaire exprime le souhait que les conventions soient disponibles au moment du vote du crédit. M. Tornare répond qu'il faut que ce soit concomitant.

Le commissaire tient à préciser que sa principale préoccupation est de mettre à disposition la patinoire à son juste prix. Par ailleurs, il s'étonne que l'on ait pu trouver un mécène pour la passerelle des Vernets et pas pour les loges VIP du GSHC. Il aimerait aussi savoir de quelle manière ces loges seront exploitées.

M. Tornare répond que la Fondation Wilsdorf a bien été approchée pour financer les loges, mais son conseil ne s'est pas montré intéressé, ce que M. Tornare

comprend très bien. En effet, la Fondation Wilsdorf s'engage davantage dans des projets dont elle peut espérer un retour sur image, ce qui n'est pas le cas des loges VIP du Servette. Par contre, la fondation serait plus intéressée à soutenir des améliorations écologiques ou en rapport avec la formation des jeunes. Dans cette perspective, la Fondation Wilsdorf a accepté d'entrer en matière sur des projets de la troisième phase.

La présidente demande de résumer les enjeux de la résolution R-118.

M. Tornare répond qu'il s'agit d'abaisser le plancher et d'ajouter 1 100 places, tout en précisant qu'il n'y a pas de risque d'atteinte au patrimoine.

M. Portier montre un plan-coupe pour démontrer qu'il n'y a pas de risque de toucher à l'aspect extérieur du bâtiment, ni à sa nature. M. Tornare en profite pour remercier le Conseil municipal d'avoir accepté d'entrer en matière sur la résolution R-118.

En réponse à un commissaire, M. Quennec souligne que le GSHC est un club populaire qui a à cœur de permettre aux jeunes et aux spectateurs les moins argentés d'assister aux matchs. Le club souhaite parvenir à jouer tous les matchs à guichets fermés. Il explique, toutefois, que 80% des revenus des clubs proviennent d'entreprises, de sponsors et de mécènes. Il signale que, dans les loges du GSHC, les places coûtent 12 500 francs par an, et qu'il manque des places VIP à 6000 francs par an. Il précise que les loges ne sont pas toutes louées à l'année. Le club tient à garder des places de loge disponibles pour un seul match afin de permettre un renouvellement des partenariats.

M. Quennec souhaite encore préciser que le GSHC veut satisfaire tous les niveaux et toutes les ambitions de jeu, c'est pourquoi le club envisage de créer une équipe de LNB et de juniors B. L'organisation d'un tournoi international pour les espoirs des clubs de 15 à 16 ans est aussi envisagée.

En ce qui concerne les vestiaires, M. McSorley souligne que Genève est une ville où l'on trouve des endroits plus accueillants que les toilettes de la patinoire, et qu'il renonce parfois à les faire visiter aux nouveaux joueurs. Des problèmes d'hygiène sont manifestes. En général, la capacité opérationnelle des Vernets est inférieure à celle d'autres clubs de même niveau. Il recommande d'intégrer les vestiaires, et aussi des toilettes VIP, à la troisième phase de rénovation.

Une commissaire souhaiterait savoir si le club se contenterait d'une surface un peu plus grande que les 30 x 60 m préconisés par la résolution R-118, ce qui n'augmenterait pas la capacité en sièges mais permettrait de préserver la polyvalence de la patinoire.

M. McSorley répond que la patinoire des Vernets est la plus grande qu'il connaisse. La plupart mesurent 30 x 60 m, ce qui n'empêche pas que d'autres

activités s'y déroulent. Il est vrai que le curling perdrait une piste de lancement de pierre, mais le hockey est quand même le plus important utilisateur de la surface.

M. Kanaan présente un tableau d'occupation annuelle de la patinoire (*voir annexe dans le rapport PR-691 A*). Il rappelle aussi que l'étude d'abaissement menée pour le département des constructions et de l'aménagement, par M. Devanthéry, permettrait de gagner 1100 places sur une surface de 35 x 67,5 m. Par contre, en réduisant davantage, le gain en confort de vision est négligeable et la polyvalence serait aussi un peu réduite.

La commissaire demande si le GSHC pourrait poursuivre ses activités si la Ville lançait, à la suite des travaux actuels, un grand chantier de troisième phase, qui comprendrait aussi un volet écologique et qui pourrait même durer quelques années.

M. McSorley répond que si la troisième phase des travaux était approuvée, l'enthousiasme du club de retrouver un outil performant serait tel que ses responsables sauraient se montrer patients.

M. Kanaan fait remarquer que l'un des coûts prévus dans la phase actuelle concerne justement le paiement d'heures de travail atypiques, afin d'accélérer les travaux et de les terminer quasiment au début de la saison. Les conditions de la LN sont très strictes: si le club est absent de sa patinoire durant une saison, il risque de perdre sa licence. Il faudrait s'organiser pour découper le chantier par tranches. Il tient à préciser que l'étude de M. Devanthéry a porté seulement sur le creusement de la piste et non sur le système de production de froid. M. McSorley explique que, à Berne, le club bernois s'est organisé récemment pour continuer son activité pendant la durée des travaux de la patinoire.

Le commissaire demande pourquoi les travaux des phases deux et trois ne sont pas présentés simultanément.

M. Tornare répond que l'idée d'entreprendre des travaux de phase trois est née il y a seulement quelques mois. Les études demandent du temps. M. Kanaan explique que cela date de juin 2007. Des choix stratégiques ont alors été faits, des contacts ont été pris entre la Ville et le club, puis, en septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé un crédit de 11 millions de francs. En automne 2007, le GSHC a construit les loges provisoires. Dès lors que la phase deux a été mise en route, des réflexions pour la phase trois ont débuté. M. Tornare ajoute que, au départ, il s'agissait d'une stratégie personnelle. Craignant un refus, le Conseil administratif a préféré attendre plutôt que de dévoiler prématurément la phase trois.

Un commissaire demande quelle est la jauge des autres patinoires.

En réponse, M. Kanaan produit un tableau comparatif (*voir annexe dans le rapport PR-691 A*). Les chiffres connus montrent que Genève a la plus faible capacité, avec Bienne, avec, respectivement, 6500 et 6000 places, alors que Berne peut accueillir 17 000 personnes. La plupart des villes disposent de 8000 à 10 000 places. Il explique que la gestion des patinoires est parfois publique, parfois privée, ce qui est souvent le cas en Suisse alémanique. Au Tessin, Ambri et Lugano ont deux régimes de gestion différents. M. Quennec signale qu'il faudrait aussi mesurer la qualité de vision des places proposées. Il ajoute que le bassin de prospection du GSHC touche la Côte et la France voisine. Il réitère que le but du GSHC est de jouer à guichets fermés.

Un commissaire se demande si la patinoire ne sera pas obsolète d'ici à dix ans et si le GSHC pourrait alors être tenté de quitter Genève.

M. Quennec répond que l'intention du club est, au contraire, de développer ses activités à Genève. Peut-être que, à l'avenir, de nouvelles infrastructures seront nécessaires, mais les demandes actuelles permettraient au club de poursuivre son développement.

Le commissaire demande quelles sont les proportions de joueurs genevois et de joueurs étrangers dans l'équipe de LNA du Servette.

M. McSorley répond que, dans le passé, de nombreux talents genevois allaient ailleurs pour trouver de meilleures opportunités. Il se réjouit de constater que la tendance est en train de s'inverser, grâce notamment à la fusion des équipes juniors de GSHC, de Meyrin et des Trois-Chêne. Leur efficacité s'est améliorée, ce qui ne devrait pas manquer de produire des résultats dans les équipes professionnelles. M. Quennec répond que, dans l'équipe de LNA, on compte cinq Genevois sur 20 joueurs, mais cette proportion est appelée à augmenter.

Une commissaire demande quels efforts sont faits pour encourager la pratique du hockey par les femmes.

M. McSorley répond que la proportion de femmes est en hausse et que le GSHC les y encourage, mais il n'y a pas encore de championnat féminin. M. Quennec annonce qu'un programme pédagogique sera lancé l'année prochaine à destination des femmes.

La commissaire demande si des contacts ont déjà été pris avec le milieu de défense du patrimoine afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de blocage lors du lancement de la troisième phase.

M. Portier répond que les travaux dans les fondations de la patinoire ne devraient pas poser de problème avec les défenseurs du patrimoine. Pour lui, si les projets sont bien préparés et bien communiqués, il ne devrait pas y avoir d'opposition des associations de protection du patrimoine. Cependant, il faut

s'attendre à des arbitrages pour les projets de type écologique. M. Tornare sait que les premiers contacts pris par M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement inspirent de l'optimisme.

5. Séance du 29 avril 2009

Discussion et vote

La présidente ouvre la discussion sur le projet de résolution R-118.

En cours de séance, M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, intervient pour confirmer qu'il a averti le GSHC d'une augmentation du loyer si les travaux étaient réalisés.

Un commissaire démocrate-chrétien propose d'ajouter quatre nouvelles invites au texte original du projet de résolution R-118.

La troisième invite demande de veiller à produire une glace de qualité tout en éliminant le système actuel à l'ammoniaque.

La quatrième invite demande au Conseil administratif d'intégrer aux travaux de la troisième phase une demande de crédit incluant, entre autres, la rénovation des vestiaires et l'utilisation écologique de l'énergie.

La cinquième invite demande d'adapter le prix des locations des installations en conséquence.

La sixième invite demande au Conseil administratif d'inscrire les travaux mentionnés dans le plan financier d'investissement.

Sur proposition d'un commissaire radical, l'introduction des invites est modifiée pour demander au Conseil administratif un crédit d'étude.

Dans la première invite, un commissaire d'A gauche toute! propose d'introduire le souhait de faire respecter la polyvalence de la patinoire. La présidente évoque le problème du curling, en cas de réduction de la surface. Un commissaire démocrate-chrétien est d'avis que le hockey, en tant que sport le plus pratiqué aux Vernets, devrait continuer d'être mentionné. Il propose de supprimer l'expression «exactement» dans la rédaction originale et de mentionner les activités qui se déroulent actuellement dans la patinoire.

Dans la première invite, la présidente propose de supprimer la partie entre parenthèses. Un commissaire socialiste propose de préciser «troisième étape de la rénovation». La présidente pense que cette précision ne s'impose pas, dès lors que la résolution demande un crédit d'étude.

Proposition, résolution et motion: patinoire des Vernets

Au sujet de la première invite, un commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la pertinence de préciser que la surface de glace peut être creusée dans une mesure médiane. La commissaire socialiste suggère de se référer à l'étude commandée par le département des constructions et de l'aménagement à l'architecte Devanthery. La présidente est d'avis que, l'étude en question n'ayant pas de caractère officiel, elle ne devrait pas être mentionnée.

Après discussion, la présidente donne lecture de la première invite nouvellement rédigée comme suit: «faire creuser l'actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets de façon que celle-ci corresponde aux dimensions fixées par la ligue nationale de hockey et permette de maintenir le caractère polyvalent du lieu».

La présidente demande si la deuxième invite originale se justifie encore. En effet, les travaux de creusement ont précisément pour objectif d'augmenter la jauge. La commissaire d'A gauche toute! propose de la supprimer. Le Parti démocrate-chrétien est d'avis qu'elle se justifie parce qu'elle fait référence aux spectateurs. La commissaire socialiste suggère d'ajouter cette notion dans la première invite.

Plusieurs voix proposent d'enlever de la deuxième invite l'incise «en concertation avec le Genève-Servette Hockey Club».

Après discussion, la présidente lit la deuxième invite ainsi modifiée: «aménager la surface de glace libérée pour augmenter le nombre de places disponibles pour les spectateurs».

Le commissaire démocrate-chrétien donne lecture de sa proposition de troisième invite: «procéder aux travaux d'assainissement nécessaires afin de produire une glace de qualité en éliminant l'ammoniaque». Pour l'Union démocratique du centre, il suffirait de préciser que la production de glace doit «répondre aux normes». Pour les socialistes, il faudrait introduire l'objectif d'une économie d'énergie considérable. Le commissaire démocrate-chrétien approuve cette suggestion.

Après discussion, la présidente lit la troisième invite, ainsi rédigée: «remplacer le système actuel de production de glace par un système qui réponde aux normes en vigueur».

Le commissaire démocrate-chrétien donne lecture de sa proposition de quatrième invite: «intégrer dans la troisième phase les travaux complémentaires opportuns: réfection des vestiaires, des sanitaires, utilisation écologique de l'énergie, etc.». Les commissaires socialistes auraient préféré que le thème des économies d'énergie soit développé dans un paragraphe à part. Elles font remarquer que tous les travaux intègrent désormais cet aspect. Le commissaire libéral préférerait que cette invite englobe tous les locaux annexes liés à l'utilisation de la patinoire.

Après discussion, la quatrième invite est rédigée comme suit: «intégrer les travaux complémentaires opportuns: réfection des vestiaires, des sanitaires, utilisation économique de l'énergie, etc.».

Le Parti démocrate-chrétien donne lecture de sa proposition de cinquième invite: «adapter les prix de location des installations en conséquence des investissements consentis». La commissaire d'A gauche toute! préférerait que soient mentionnées les phases des travaux. Le commissaire radical rappelle que c'est un crédit d'étude qui est demandé au Conseil administratif. Pour le commissaire libéral, le mieux est que la commission des travaux présente une motion qui demande au Conseil administratif de présenter un règlement des conditions d'attribution de la patinoire. Pour le Parti démocrate-chrétien, la résolution devrait demander, plutôt qu'un crédit d'étude, une nouvelle proposition. Le commissaire libéral répond que, quoi qu'il en soit, avant de présenter une nouvelle proposition, le Conseil administratif devra présenter un crédit d'étude. Il précise qu'il n'est pas opposé à la présente invite. La motion viserait seulement à la compléter. La présidente suggère au commissaire libéral de rédiger un projet de motion et de le faire signer.

Après discussion, la cinquième invite reste rédigée ainsi: «adapter les prix de location des installations en conséquence des investissements consentis».

Le commissaire démocrate-chrétien lit sa proposition de sixième invite: «inscrire cette proposition au plan financier d'investissement». Pour la présidente, un crédit d'étude n'a pas à être inscrit au PFI.

Après discussion, la sixième invite n'est pas retenue.

Lors de la discussion générale, le commissaire libéral se déclare prêt à soutenir le projet de résolution, dès lors qu'il est demandé au Conseil administratif un crédit d'étude et non de procéder au creusement de la surface de la patinoire.

La présidente soumet à l'approbation, en bloc, par la commission des travaux, des cinq invites et leur introduction dans le projet de résolution R-118.

Les cinq invites ci-dessous sont approuvées à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un crédit d'étude visant à:

- faire creuser l'actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets de façon que celle-ci corresponde aux dimensions fixées par la ligue nationale de hockey et permette de maintenir le caractère polyvalent du lieu;

Proposition, résolution et motion: patinoire des Vernets

- aménager la surface de glace libérée pour augmenter le nombre de places disponibles pour les spectateurs;
- remplacer le système actuel de production de glace par un système qui réponde aux normes en vigueur;
- intégrer les travaux complémentaires opportuns: réfection des vestiaires, des sanitaires, utilisation économique de l'énergie, etc.;
- adapter les prix de location des installations en conséquence des investissements consentis.

8.c) Motion du 13 mai 2009 de M. Georges Queloz, M^{mes} Linda de Coulon, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, Claudia Heberlein Simonett, Maria Pérez, Andrienne Soutter, MM. Marc Dalphin, Guy Dossan, Alpha Dramé, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Le juste prix (mise à disposition de la patinoire)» (M-870)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la patinoire est mise à la disposition de la population et des organisations dont les statuts sont différents pour des activités diverses et variées; il s'agit en général de clubs sportifs, avec ou sans but lucratif, d'associations ou sociétés, ou encore de privés dont le but est commercial ou humanitaire;
- que les bénéficiaires peuvent disposer de tout ou partie d'équipements qui génèrent dans certains cas des recettes, comme les buvettes ou les loges VIP, ainsi que des installations qui permettent des retransmissions TV, lesquelles engendrent des redevances;
- que les conditions de mise à disposition de la patinoire doivent tenir compte de toutes ces circonstances,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à établir un règlement adéquat des conditions et tarifs pour tous les cas de figure en ce qui concerne la mise à disposition de la patinoire.

M. Alpha Dramé, rapporteur (Ve). En préambule, je dirai que le traitement de la proposition PR-691 a suscité beaucoup d'intérêt au sein de la commission

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 6999.

des travaux. Nous avons pu visiter le chantier, nous avons eu des contacts avec les services techniques de M. Pagani. De plus, lors de notre voyage de commission à Grenoble, nous avons eu l'occasion de visiter la patinoire de cette ville, ce qui nous a permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments. C'est pour-quoi, d'ailleurs, les membres de la commission ont présenté un amendement à la résolution R-118 visant à adapter le nouveau concept de rénovation de la patinoire selon des normes écologiques.

Cette résolution R-118 est intimement liée à la proposition PR-691, puisqu'elle demande des travaux supplémentaires d'abaissement de la patinoire et de réadaptation aux normes, non seulement pour le jeu de hockey, mais aussi pour une augmentation des places assises. La commission a examiné tous ces points et, lors de notre visite à Grenoble, il s'est avéré que l'ammoniac, utilisé actuellement au Vernets pour faire de la glace, est appelé à devenir le produit le plus écologique qui soit. Or, lors du traitement de la résolution, nous avions demandé «de remplacer le système actuel de production de glace par un système qui réponde aux normes en vigueur». Nous voudrions donc ajouter le terme «écologique» à cette invite:

Projet d'amendement

«de remplacer (...) par un système qui réponde aux normes *écologiques* en vigueur.»

En effet, les normes en vigueur permettraient d'utiliser du fréon, qui est un gaz à effet de serre et qui pourrait être interdit dans dix ou vingt ans. Aussi, comme l'ammoniac constitue aujourd'hui le gaz d'avenir, un gaz qui est écologique, la commission s'est permis de déposer cet amendement.

La présidente. Je passe la parole à l'un ou l'une des auteurs de la motion... Monsieur Queloz, vous avez la parole.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, lorsque nous avons accepté d'entrer en matière sur la proposition PR-691, nous avons déclaré que nous, libéraux, étions favorables à ce que la Ville se dote d'installations dignes de ce nom, c'est-à-dire d'une patinoire qui permette de jouer au hockey sur glace dans les conditions qui ont cours aujourd'hui et qui soit un outil performant pour le club. Mais, et c'est la raison pour laquelle l'ensemble de la commission a déposé la motion M-870, nous sommes d'accord de faire cet investissement à une condition, c'est que la mise à disposition des Vernets soit réglementée et que le Conseil municipal puisse se prononcer, afin que tous ceux qui utilisent la patinoire – il n'y a pas que le hockey sur glace – paient le juste prix.

Ainsi, il n'y a pas de raison d'appliquer le même tarif selon qu'il y a des loges VIP ou non. A notre sens, il est nécessaire que le Conseil municipal puisse se prononcer sur les conditions d'attribution. C'est sous cette réserve – et il faudra tout à l'heure faire voter la motion M-870 en premier, Madame la présidente – que nous accepterons la proposition PR-691 et les divers crédits qui nous sont demandés.

*Premier débat sur la proposition et la résolution
Préconsultation sur la motion*

M. Jean-Louis Fazio (S). Le groupe socialiste votera ce soir les trois crédits complémentaires, à savoir le premier crédit de 762 000 francs qui permettra à la patinoire d'être aux normes en matière d'éclairage pour les retransmissions des matches de hockey en HD à la télévision; le deuxième crédit de 937 000 francs permettant la création de deux loges VIP supplémentaires, qui seront louées au club et qui permettront au Genève-Servette Hockey Club de renflouer ses caisses; enfin, le dernier crédit de 412 000 francs pour la construction d'un nouveau rink, rink dont le remplacement était de toute façon prévu en 2011 dans le plan financier d'investissement. On profite donc des travaux actuels pour le remplacer.

J'aimerais ajouter que les matches du Genève Servette sont les uniques manifestations qui rassemblent tous les quinze jours plus de 6000 spectateurs à Genève, et que le club, de ce fait, mérite d'être soutenu, surtout après l'immense travail qui est réalisé avec le mouvement juniors et tout le travail de prévention effectué auprès des jeunes.

Nous voterons également la résolution, demandant notamment d'augmenter, lors de la troisième étape des travaux de rénovation, de 1000 places le nombre de sièges pour les spectateurs. Nous voterons aussi l'amendement demandant une fabrication de la glace d'une manière écologique et plus performante, ce qui n'empêchera pas d'utiliser l'ammoniac pour refroidir la dalle, mais nous laissons cette question ouverte, à l'appréciation du Conseil administratif. Enfin, nous accepterons la motion et son renvoi au Conseil administratif.

M. Guy Dossan (R). Comme le préopinant, le groupe radical votera la proposition et la résolution, et il renverra la motion M-870 au Conseil administratif. En votant tout cela, nous espérons que ce chantier perpétuel va enfin s'arrêter... Car je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous votons depuis des années quelques millions par-ci, quelques millions par-là, et que nous en rajoutons toujours un peu plus. Cette patinoire est toujours en chantier, tout en n'étant ni satisfaisante ni adéquate pour de nombreuses manifestations. En votant aujourd'hui ces trois objets, nous espérons que nous aurons enfin un outil performant, voire

haut de gamme, à l'intérieur en tout cas, car pour l'extérieur, je ne sais pas... Nous avons classé le bâtiment et je ne sais pas si c'est une bonne chose, car avec tous les millions que nous avons déjà votés nous aurions pu avoir, depuis longtemps, une belle patinoire toute neuve. Enfin, espérons qu'avec ces travaux nous aurons une patinoire satisfaisante. Grâce à la résolution R-118, la glace sera produite de façon écologique, la patinoire accueillera plus de monde et elle sera adéquate pour à peu près toutes les manifestations qui s'y tiendront.

Il est évident que nous allons réaliser ces travaux en premier lieu pour le Genève-Servette Hockey Club. Là, je dois dire que nous mettons un petit bémol. En effet, en tant que commissaire aux travaux, l'audition du club m'a laissé un peu sur ma faim. J'ai même douté de ce que j'entendais, j'étais mal à l'aise... Il est vrai qu'on peut apprécier ce que fait le club et que la population soutient son équipe de hockey, parce qu'elle marche et que le club fait beaucoup pour les jeunes. Mais certaines attitudes de M. McSorley et du président m'ont, je ne dirai pas heurté, car c'est un bien grand mot, mais m'ont surpris. Quand nous leur avons demandé ce qu'ils comptaient faire, pourquoi ils voulaient le faire et si nous pouvions avoir une vue des comptes, ils nous ont opposé un niet sec et sonnante. Ils nous ont répondu que le club était une société anonyme et qu'ils ne nous présenteraient pas les comptes.

Cette attitude m'a un peu surpris, sachant que nous allons faire des travaux très importants, en priorité pour le Genève-Servette Hockey Club. Les responsables nous disent que, depuis huit ans, ils ont des trous gigantesques dans leur budget, mais personne n'a vu les comptes... Peut-être les magistrats les ont-ils vus, mais le Conseil municipal pourrait aussi demander quelques renseignements, ou en tout cas on aurait pu nous répondre de manière un peu plus diplomatique que cela n'a été le cas. Mesdames et Messieurs, un tableau annexé au rapport rédigé par M. Dramé montre ce que paient les clubs pour d'autres patinoires publiques en Suisse, similaires à la nôtre: le fait est qu'ils paient des redevances bien plus élevées. Alors, il est vrai que le Genève-Servette fait beaucoup pour la jeunesse, pour la population, qu'il suscite un engouement qu'on ne peut mettre en doute, mais je me dis que la Ville pourrait quand même espérer un petit retour sur investissement, ou en tout cas qu'il y ait moins d'opacité s'agissant des comptes du Genève-Servette Hockey Club.

En l'occurrence, ce que nous sommes en train de faire, à voir ce que le club paie par match, c'est une sorte de subventionnement indirect. Or je rappelle que tous les subventionnés sont obligés de présenter leurs comptes à la Ville de Genève. S'agissant du Genève-Servette Hockey Club, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas demander, donnant-donnant, qu'il nous présente quelques documents montrant qu'il fait des pertes – ce que je veux bien croire, mais nous n'avons rien qui nous le prouve. Cela nous permettrait, si tout à coup le club faisait des millions de bénéfices, d'espérer un retour sur investissement. Car je

vous rappelle ce qui nous a été dit très clairement en commission: au prix où sont louées les loges VIP, les travaux que fera la Ville pourraient pratiquement être amortis en une année.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il y a quelque chose à faire, sans remettre en question l'excellent travail du Genève-Servette Hockey Club, car nous n'avons rien contre le club, croyez-le bien! Simplement, nous pensons que la Ville, au vu de ce qu'elle dépense pour cette société, est en droit de demander quelques documents. Le groupe précédent qui gérait le club nous avait affirmé qu'il allait rester, qu'il avait beaucoup de projets, mais un beau matin il est parti! Nous aimerions donc avoir quelques assurances. Si nous investissons pour cette équipe qui marche, nous aimerions que la Ville puisse un jour, peut-être, rentrer dans ses investissements, tout au moins en partie. Certes, le magistrat chargé des sports nous a affirmé qu'il allait augmenter la redevance par match, mais le montant reste quasi symbolique.

Malgré tout, en votant ces trois objets, nous espérons que nous aurons une patinoire en ordre, puisque nous aurons fait tous les travaux qui manquaient encore.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Lorsqu'on évoque la patinoire des Vernets avec ses amis ou avec la population, on a toujours deux avis. L'un qui dit qu'il faut détruire la patinoire des Vernets et en construire une neuve, ou en construire une ailleurs. Et l'autre avis qui dit que la patinoire des Vernets est en quelque sorte un monument, qui a historiquement sa raison d'être, et qu'il faut la conserver – elle est d'ailleurs inscrite à l'inventaire. Pour notre part, en commission des travaux, nous avons fait un travail en profondeur, puisque nous avons non seulement visité la patinoire des Vernets, mais que nous sommes aussi allés à Grenoble, comme l'a rappelé mon collègue Alpha Dramé, où la patinoire était en voie de réactualisation et en pleins travaux.

Cela nous a permis de mieux comprendre les fonctionnements. Ainsi, M. Dosan évoquait tout à l'heure le problème de la comptabilité et l'éventuelle supervision des comptes par le législatif. A Grenoble, l'adjoint au maire qui nous a reçus nous a expliqué que la mairie avait une vue des comptes et savait exactement ce qui se passait, mais qu'elle ne les présentait pas nécessairement à tout le Conseil municipal. Tout à l'heure, nous entendrons peut-être M. Pagani nous dire comment cela se passe à Genève, ce sera intéressant.

Nous, au Parti démocrate-chrétien, nous voterons donc en faveur de ces trois objets, parce qu'ils nous semblent très importants. D'abord, nous donnons ainsi un signe fort à un club qui est en plein essor, qui fait un excellent travail, cela a été dit, et qui a aussi une philosophie. Lors de leur audition, MM. Quennec et McSorley nous ont bien montré – et cela paraît très important aux démocrates-chrétiens

– que le club développait une certaine philosophie en faveur du sport, en faveur des jeunes. Pour notre part, nous souhaitons que cette philosophie s'affirme vraiment à Genève, que les jeunes aient envie de participer aux activités sportives du club et, surtout, qu'il y ait beaucoup plus de Genevois qui jouent au Genève-Servette Hockey Club. Car le drame actuel du sport, c'est qu'il est devenu une affaire d'argent, où on fait commerce des joueurs, et nous souhaitons vraiment que le Genève-Servette devienne un club genevois.

Pour cela, il faut investir dans la patinoire et encourager le club, de sorte que de plus en plus de jeunes puissent pratiquer ce sport merveilleux, et que nous puissions, à Genève, nous identifier complètement au Genève-Servette Hockey Club. Je sais qu'on en prend le chemin, mais on peut encore faire mieux. C'est pourquoi nous donnerons ce signe fort aujourd'hui, en votant les trois objets.

M. Georges Queloz (L). Après ce que je viens d'entendre de la part de mon collègue Jean-Charles Lathion, j'ai l'impression que nous devons nous prononcer ce soir sur un crédit de 12 millions. Je voudrais quand même rappeler qu'on nous demande une rallonge de 2 millions et qu'il ne s'agit pas de revenir ce soir sur la démolition-reconstruction de la patinoire, ou autre hypothèse... D'ailleurs, je crois qu'il est bon de rafraîchir la mémoire de certains et de faire un peu d'histoire.

En 2006, le Genève-Servette Hockey Club a donc connu la gloire grâce à son ascension en ligue nationale A. Lors du match précédent – ce devait être un mardi ou un mercredi – on savait déjà que l'affaire était entendue. Le fameux dimanche, j'assistais au match et je me souviens que l'ancien magistrat, M. Hediger, était descendu sur le rink, avait pris le micro et avait annoncé au public qu'il avait sur son bureau une proposition d'environ 1,5 million de francs, pour mettre en conformité la patinoire, et cela dans un délai rapide, afin que les entraînements puissent reprendre au mois de septembre. Nous étions donc au mois de mai 2006. Je me suis dit au fond de moi-même que le magistrat aurait quand même pu prendre les devants, puisqu'on savait que le Genève-Servette Hockey Club allait monter en ligue A.

Toujours est-il que la proposition nous est parvenue plus d'un mois plus tard et qu'elle n'était pas de 1,5 million, mais de 4,5 millions! Il y a ensuite eu différents épisodes: renvoi à la commission des travaux, puis à la commission des finances, je passe sur l'historique. A la fin, le montant total pour mettre cette patinoire en conformité était pratiquement de 11 millions et, ce soir, on nous demande une rallonge de 2 millions.

Certes, depuis, il y a eu changement de magistrats, tant au département chargé des sports qu'au département chargé des travaux. Il y a eu reconnaissance de la

valeur architecturale des Vernets, valeur que certains peuvent discuter. Pour ma part, je suis d'avis que c'est un bâtiment intéressant du point de vue architectural et qui a sa place dans une ville comme Genève, dans un pays où le hockey est un sport quand même plus populaire qu'en France, par exemple.

D'ailleurs, lors de notre voyage à Grenoble, j'imaginais bien qu'il était assez rare que des Suisses aillent en France pour voir comment on construit une patinoire... D'habitude, c'est plutôt l'inverse. Et cela m'a effectivement été confirmé: quand Grenoble a voulu construire sa patinoire de 3500 places, les responsables sont venus s'inspirer de la patinoire de La Chaux-de-Fonds. C'est à Grenoble que nous avons parlé de la technique pour la production de la glace, technique qui se discute, puisqu'à Fribourg, par exemple, on n'a pas tout à fait les mêmes arguments. S'agissant des normes fédérales, elles n'ont pas empêché la Chaux-de-Fonds de construire sa patinoire. Cela pour la petite histoire, car, au point où nous en sommes, la glace est presque un détail, en regard des loges VIP qu'on nous demande aujourd'hui.

En l'occurrence, on nous demande de construire deux loges supplémentaires, en plus de celle déjà votée. Ces loges, il faut le savoir, contiennent chacune une trentaine de places et sont louées à 12 500 francs la saison, ce qui fait une recette confortable de 375 000 franc par loge, ou 1,15 million en tout. A partir du moment où on consent un investissement de 1,5 million, qui génère une telle recette en termes de billetterie pour le club, il est normal que cet investissement soit à la charge, non pas simplement des contribuables, mais de ceux qui l'utilisent et qui en bénéficient. Je rappelle qu'un club comme le Genève-Servette Hockey Club engrange des recettes TV – ce qui n'est pas le cas à Grenoble – et que le prix du billet n'entre pas en ligne de compte, puisque c'est de toute façon la ligue nationale qui en décide. Voilà donc les préoccupations qui sont les nôtres. C'est la raison pour laquelle je me félicite que, en commission des travaux, l'unanimité se soit faite sur la motion M-870, pour dire que le Conseil doit décider des tarifs afin que le club paie le juste prix pour l'utilisation de la patinoire.

Ici, je voudrais donner quelques chiffres à titre de comparaison. Pour louer le Victoria Hall – qui compte 1600 places – cela coûte 7000 francs. Même pour une fanfare à but non lucratif, qui donnera un concert gratuit, c'est 3500 francs. Pourtant, une soirée au Victoria Hall ne génère pas le même personnel qu'un match à la patinoire, notamment en termes de sécurité. D'autre part, il faut savoir que, dans certaines patinoires, les clubs paient en fonction de leurs recettes, ou versent un pourcentage des recettes publicitaires, après avoir payé une taxe de base; parfois ils versent même un pourcentage sur la buvette...

Ce sont là des points que nous aurons la possibilité de régler, comme nous le demandons dans la motion M-870. Je le dis d'autant plus que nous n'en avons pas fini au niveau des installations. En effet, des crédits devront encore être votés pour

mettre en conformité les vestiaires qui, semble-t-il, sont en dessous de ce qu'on est en droit d'attendre, en termes de confort et d'hygiène. Voilà les principales préoccupations que nous avons.

Maintenant, je voudrais donner encore un exemple. Le chiffre qui nous a été annoncé, en termes de redevance pour l'exploitation de la patinoire pour une saison, c'est-à-dire pour l'ensemble des 25 matches, est sauf erreur de 143 000 francs. On nous a expliqué que, dans certaines villes, la redevance pouvait se monter à 300 000 ou 350 000 francs, mais on ne nous a pas dit combien les clubs avaient investi dans ces patinoires. Car à Lausanne, s'il y a une redevance de 50 000 francs, il est probable que le club, lui, a fait des investissements, y compris par exemple pour des loges VIP. A Genève, on demande pratiquement 1 million au cirque Knie pour s'installer sur la plaine de Plainpalais, mais on facture 143 000 francs pour la mise à disposition de la patinoire, qui a coûté 17 millions en 1959, si la mémoire ne me fait pas défaut. Cet outil, s'il était construit aujourd'hui, représenterait un investissement de 80 millions en tout cas, voire plus. Aussi, je ne trouve pas qu'il serait indécent d'adapter les tarifs par rapport à l'effort consenti par notre Ville.

Enfin, j'en viens à la résolution R-118. Il me semble qu'aujourd'hui elle peut passer la rampe. Au départ, j'avais des réserves, car elle demandait au Conseil administratif d'exécuter les travaux. Aujourd'hui, la résolution l'invite à présenter un crédit d'étude. Or une étude est indispensable, quand on sait qu'il faudra consentir entre 13 000 et 20 000 francs pour chacune des 1000 places supplémentaires, lesquelles ne seront occupées que lors de trois ou quatre matches par année, pendant les play-off auxquels le club ne participera pas forcément toutes les années. Le reste du temps, la patinoire ne déborde pas.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous voterons la proposition et la résolution, à condition que la motion soit acceptée et que nous puissions, tous ensemble, nous mettre d'accord sur les tarifs de mise à disposition de la patinoire.

M. Alpha Dramé (Ve). Les Verts voteront également la proposition PR-691, la résolution R-118 et la motion M-870.

Mesdames et Messieurs, je peux vous dire que la commission aurait pu ne pas voir passer le puck! Mais nous l'avons bien vu et nous avons apporté les solutions politiques nécessaires aux problèmes rencontrés lors de la discussion de la proposition.

En l'occurrence, aujourd'hui, il s'agit de rajouter 2 millions pour une mise à niveau électrique, une mise à niveau du rink et la création de deux loges VIP.

Effectivement, nous avons constaté qu'il fallait investir, mais il n'en reste pas moins qu'il est très difficile pour le Parti des Verts, pour un parti de gauche, de payer des loges VIP! Nous nous sommes donc demandé pourquoi nous devrions payer, et la réponse que nous avons trouvée, c'est que la patinoire est la propriété de la Ville de Genève. Lorsqu'il s'agit d'un logement, il appartient au propriétaire de le rénover, qui ensuite à augmenter le loyer. C'est ce que nous avons fait. Nous avons dit que nous étions d'accord, en tant que collectivité publique, de payer des loges VIP et de mettre à disposition du club phare qu'est le Genève-Servette Hockey Club une patinoire aux normes. Mais nous avons fait en sorte que nous puissions rediscuter le contrat de mise à disposition de la patinoire, pour ne pas nous retrouver avec une subvention déguisée. C'est la réponse à ce problème que donne la motion M-870. Nous avons donc vu passer le puck, nous l'avons arrêté et nous n'allons pas être floués. Nous allons rediscuter le contrat et c'est l'objectif de cette motion.

En ce qui concerne la résolution R-118, elle apporte une solution au problème du saucissonnage des travaux à la patinoire. Nous avons à Genève un club de premier niveau, nous aimons le Genève-Servette Hockey Club, le hockey est un sport populaire, un sport national, et nous n'avons pas d'infrastructure adéquate à mettre à sa disposition. Jusqu'ici, nous nous sommes retrouvés à voter des bouts de crédits. La résolution permet au Conseil administratif, dans une planification sérieuse, de prévoir l'ensemble des travaux qui doivent se faire, afin de mettre à la disposition du Genève-Servette Hockey Club une patinoire conforme.

Voilà, en bref, ce que nous avons réussi à faire en commission. C'est pour quoi, Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter ces trois objets, et je vous en remercie d'avance.

M. Pascal Rubeli (UDC). L'Union démocratique du centre acceptera bien sûr la proposition, la résolution et la motion. Mais j'aimerais tout de même faire quelques remarques.

Ce soir, nous voterons la mise à niveau d'une infrastructure destinée à notre équipe phare, mais qui est aussi une patinoire dans laquelle on fait du patinage artistique, du curling, voire des concerts... C'est dire qu'elle est multifonctionnelle, raison pour laquelle il est essentiel de la remettre en état. C'est la patinoire de notre enfance, Mesdames et Messieurs, où beaucoup parmi nous se souviennent d'avoir tourné en rond... C'est donc une patinoire que nous devons maintenir, remettre à niveau, de façon qu'elle reste une infrastructure phare de notre ville.

Cela dit, en commission, lors de l'audition du directeur ainsi que du manager du Genève-Servette Hockey Club, nous avons eu le sentiment qu'ils procédaient

à une vente: ils venaient vendre leur produit, ce qui est légitime. Mais, dès lors – et c’est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus sur l’arrêté II – nous nous sommes interrogés sur la construction des deux loges VIP supplémentaires. Comme cela a été dit à plusieurs reprises, c’est un investissement important, pour lequel il devrait être possible d’avoir un retour sur investissement. Ce point va être réglé par le biais de la motion M-870: la mise en place d’un règlement devrait répondre à toutes les questions que nous nous sommes posées en commission. Nous voterons donc la proposition, la résolution et, bien sûr, la motion.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Le groupe A gauche toute! votera également la proposition PR-691, la résolution R-118 ainsi que la motion M-870. Effectivement, il s’agit de doter Genève d’une patinoire performante qui convienne autant au public qu’aux professionnels. Il nous tenait à cœur, dès le départ, de préserver la polyvalence de la patinoire, afin qu’elle puisse être utilisée autant pour le hockey que pour le curling ou le patinage artistique, ainsi que pour des concerts et autres événements. Mais il convenait aussi de l’adapter aux besoins d’une équipe de première ligue, comme nous l’avons à Genève. C’est un club de qualité qui a l’intention de créer par la suite également une équipe de ligue B, et qui fait un travail remarquable auprès des jeunes. L’engouement pour le hockey au sein de la jeunesse ne cesse d’ailleurs d’augmenter et nous avons été ravis de l’apprendre. En réponse à cet engouement, nous voterons donc tous les crédits.

Ce qui nous tient également à cœur et qui est extrêmement important, M. Dramé en a parlé, ce sont les questions écologiques. Pour éviter des dépenses inutiles, il serait peut-être préférable de conserver le système actuel de production de glace à base d’ammoniac et d’ouvrir un crédit d’étude, comme l’a proposé M. Pagani en commission, étude qui porterait sur la patinoire et la piscine des Vernets. La piscine nécessite un système de chauffage pour l’eau, alors qu’à l’inverse la patinoire nécessite un système de refroidissement. On pourrait donc, d’ici quelques années, imaginer un système écologique où les besoins d’énergie de l’une et de l’autre se complètent.

Ensuite, nous avons une autre inquiétude s’agissant de la taille du rink. Les rinks de compétition doivent avoir une surface de 30 m par 60 m. Or, en creusant sur 1,5 m à peu près, le rink sera réduit à 67,5 m par 35 m. Cela permettra notamment de rapprocher le public des joueurs et l’ambiance en sera améliorée, ce qui est aussi important.

Nous étions également perplexes au sujet des loges VIP, qui n’étaient pas un élément important pour nous. Mais, pour avoir une patinoire de qualité, nous accepterons que la Ville prenne ces loges à sa charge, étant entendu qu’il faudra renégocier le prix de location en fonction du coût final et des gains pour le Genève-Servette Hockey Club.

Proposition, résolution et motion: patinoire des Vernets

En conclusion, nous sommes enthousiastes à l'idée que ces travaux se réalisent. La difficulté sera, en l'occurrence, de respecter les saisons de compétition, et les travaux s'effectueront donc par tranches de six mois. Nous espérons qu'ils ne prendront pas trop de temps et que le projet de rénovation écologique du système de refroidissement de la glace nous parviendra assez vite.

M. Robert Pattaroni (DC). Comme l'a dit très justement notre chef de groupe, il s'agit maintenant de voter oui, nous pouvons difficilement faire autrement. Mais, en tant qu'amateur d'architecture, je regrette quand même que, dans certains milieux du patrimoine, on tienne plus à l'enveloppe du bâtiment qu'à sa fonction. Aujourd'hui, nulle part ailleurs dans le monde, les architectes contemporains ne construiraient une patinoire comme celle des Vernets. Je trouve donc regrettable que nous soyons contraints de dépenser tant de millions, pour n'avoir au final, quand tout sera terminé, qu'une patinoire de deuxième zone. Si on avait une certaine audace en matière d'architecture à Genève – mais on en a très peu – on aurait démoli ce bâtiment pour construire une vraie patinoire du XXI^e siècle!

M. Guy Dossan (R). Je voudrais rebondir sur les propos de M. Pattaroni, qui prétendait que, quand nous aurons tout fini, les Vernets seront une patinoire de deuxième zone. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. En revanche, une chose m'a surpris lors de l'étude de la résolution R-118 en commission. En la déposant, les conseillers municipaux s'étaient dit qu'ils inventaient quelque chose de fantastique, en proposant de creuser la patinoire, et tout le reste... Or nous nous sommes aperçus que le projet existait déjà! En effet, les architectes nous ont présenté l'avant-projet qu'ils avaient déjà élaboré, s'agissant de creuser et d'agrandir la patinoire. En fait, il suffisait simplement de préciser cet avant-projet.

Alors, la seule question qui m'a vraiment dérangé dans cette aventure de la patinoire des Vernets est liée à la procédure: pourquoi ne nous a-t-on pas proposé tout de suite les travaux figurant dans la résolution R-118? Pourquoi le Conseil administratif, plutôt que le Conseil municipal, ne nous a-t-il pas proposé ces travaux, puisque le projet existait? C'est un peu inquiétant, dans le sens où si nous n'avions pas déposé cette résolution, le Conseil administratif serait revenu dans quelque temps avec une proposition. En cours d'étude, nous avons appris que les vestiaires et les sanitaires étaient quasiment insalubres et qu'il faudrait les rénover. Alors, pourquoi les services municipaux – qui sont très doués pour nous présenter des propositions à tiroirs depuis un certain temps – ne nous ont-ils pas proposé une proposition à options? S'ils l'avaient fait, ce soir nous pourrions déjà voter tous les travaux, la patinoire complète.

Pour en revenir à la résolution R-118, nous savons que les travaux vont probablement coûter entre 10 et 15 millions. Je crois que chacun d'entre nous qui

votera ce soir la résolution le fera en connaissance de cause. Nous avons ajouté tout ce qui manquait, d'après ce qu'on nous a dit en commission. Par conséquent, si les radicaux étaient, au départ, un peu sur les pattes arrière à cause du prix, il nous faut reconnaître qu'avec ces travaux nous aurons une patinoire convenable – et non pas de deuxième ordre, comme le disait M. Pattaroni. Ce ne sera certes pas une patinoire fantastique, car elle ne sera jamais qu'une vieille enveloppe avec un intérieur neuf, mais enfin ce sera déjà mieux que ce que nous avons maintenant. Et ce sera surtout plus digne de Genève, qui est quand même la deuxième ville de Suisse!

M. Alexis Barbey (L). A écouter ce que nous disons les uns et les autres dans cet hémicycle au sujet de la patinoire des Vernets, j'ai l'impression qu'on entre dans un discours extrêmement technique. Mesdames et Messieurs, sommes-nous en train de parler d'investissement, de méthodologie, de procédures? Je ne le crois pas, les libéraux ne le croient pas. En effet, quand nous parlons de la patinoire des Vernets, même si elle sert également au patinage artistique et à la population, nous parlons essentiellement de hockey, de sport de haute compétition, d'un sport dans lequel Genève brille, et nous pouvons en remercier les acteurs du Genève-Servette Hockey Club. C'est donc d'émotion et de passion dont nous parlons, et il s'agit de mettre à la disposition de cette passion, à la disposition des spectateurs de ces combats d'arène magnifiques que sont les matches de hockey, un outil qui soit à la mesure des ambitions de Genève.

Certes, les ambitions de Genève en matière de hockey ne sont pas celles de Montréal, de Vancouver, de New York ou même de Los Angeles, qui a une très bonne équipe de hockey sur glace, contrairement à ce que son climat pourrait laisser penser... Les ambitions de Genève et la qualité de l'outil que nous devons mettre à disposition doivent donc garder certaines proportions, dans la modestie et dans le respect du passé. Pour ma part, j'ai toujours pensé que la patinoire des Vernets était une boîte de sucre posée à l'envers: cette espèce de truc en escalier inversé m'a toujours paru assez bizarre et n'est pas vraiment à mon goût, sur le plan esthétique. Néanmoins, cette patinoire, construite dans les années 1959 par nos prédécesseurs, est une infrastructure que l'on peut vouloir respecter et aménager au mieux, en fonction de ce que la technologie permet aujourd'hui.

Alors, il faut respecter cet environnement et ce bâtiment. Il faut essayer de faire au mieux avec cette enveloppe, mais il faut aussi faire quelque chose qui soit utile et agréable pour les spectateurs du Genève-Servette Hockey Club, pour tous ceux qui vibrent et vivent des émotions au cours des matches de hockey. Les impératifs, on les connaît et ils sont pris en compte dans les objets qui nous sont proposés ce soir. Les libéraux voteront donc ces objets en toute sérénité, conscients du fait qu'il faudra tenir compte de l'investissement auquel consent la

Ville pour calculer la redevance du Genève-Servette Hockey Club, mais aussi du fait qu'il y a des normes auxquelles nous devons nous soumettre.

Maintenant, il y a une dernière chose à avoir à l'esprit, en votant ce soir, c'est la capacité de mobilisation du public genevois. Pourquoi les Genevois aiment-ils tant le hockey, Mesdames et Messieurs? Je vous le donne en mille: c'est parce que Genève gagne, parce que l'équipe du Servette fait de bons résultats, parce que les coups de gueule de Chris McSorley font la une des journaux les lundis suivant les matches. Les Genevois aiment cette équipe qui se bat et qui fait de bons résultats. Mais, le corollaire, c'est que si Genève venait à moins gagner, les spectateurs seraient moins nombreux à assister à des rencontres devenues moins intéressantes. Cela, nous devons le prendre en compte dès maintenant.

Voilà pourquoi il ne s'agit pas de faire un écrin pour le bijou que serait le Genève-Servette Hockey Club dans cette période où il gagne. Ce que nous devons faire, c'est une patinoire utile pour le Genève-Servette Hockey Club qui gagne, mais aussi, à Dieu ne plaise, pour un Genève-Servette Hockey Club qui gagnerait moins, ou pour toute autre équipe qui désirerait entrer dans la compétition. (*Brouhaha.*)

Il ne sert à rien de se dire qu'on pourrait faire la Basel Arena, ou la patinoire de Berne et ses 10 000 places en pleine ville de Genève. Non, cela n'est pas nécessaire. Nous avons besoin d'un outil performant, qui réponde à l'attente des spectateurs du Genève-Servette Hockey Club, aux beaux résultats que peut avoir cette équipe, et aux diverses utilisations de la patinoire. Mesdames et Messieurs, vous savez aussi bien que moi que nous n'avons aucune chance de changer l'affectation du bâtiment. Si nous essayons de faire autre chose de la patinoire des Vernets, nous en avons pour vingt ans à changer les normes et à convaincre les différentes instances. A l'heure actuelle, le mieux que nous puissions faire, c'est d'adapter la patinoire afin d'en faire un bel outil, utile à la pratique du hockey, pour le plaisir des spectateurs. (*Brouhaha.*)

M. Georges Queloz (L). Je salue l'enthousiasme de mon collègue. Mais je voudrais bien, aussi, qu'on ne se retrouve pas avec une magnifique patinoire et plus d'équipe, comme c'est le cas pour le stade et le Servette Football Club!

Tout à l'heure, j'ai dit que les magistrats avaient changé, mais j'ai oublié de dire que nous n'avions plus les mêmes partenaires, que les propriétaires du Genève-Servette Hockey Club, eux aussi, avaient changé. Et je voudrais tempérer l'enthousiasme qui peut régner dans cette salle, s'agissant de creuser la patinoire et d'augmenter sa capacité de 1000 sièges, en rappelant que la billetterie ne représente que 20% des recettes du club. Aussi, avec l'effort que nous ferons pour les loges VIP, qui permettra au club d'encaisser 1,15 million de francs, je pense que

les propriétaires ne vont pas hésiter longtemps: il ne sera pas très difficile de les convaincre de verser les 100 000 francs supplémentaires que nous pourrions leur demander! (*Brouhaha.*)

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Mesdames et Messieurs... (*Brouhaha et remarques.*) Je me permets de reprendre la parole parce qu'il reste dix minutes avant la fin de la séance! Je me réjouis donc d'entendre M. Barbey parler avec autant de passion des objets liés à la culture, à savoir le Musée d'art et d'histoire par exemple ou encore la Nouvelle Comédie... (*Protestations.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît!

M^{me} Ariane Arlotti. La passion avec laquelle il parle de la patinoire... passion du hockey versus besoins techniques pour une rénovation... Mais c'est un dossier très technique qui n'empêche pas la passion pour ce sport! Que M. Barbey soit rassuré: l'outil sera effectivement performant et, même si M. McSorley s'en va un jour, d'autres continueront à transmettre cette passion.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, ce soir, j'ai deux raisons de me réjouir. La première, c'est que nous avons la chance d'avoir, en ville de Genève, une équipe de hockey qui attire des supporters en nombre, c'est-à-dire plus de 6000 personnes, non pas tous les quinze jours, mais pratiquement toutes les semaines. A cet égard, nous pouvons quand même lancer un cocorico, en pensant au Canton, qui se démène dans les problèmes financiers avec le stade de la Praille. Il faut donc nous réjouir que cela fonctionne.

La deuxième raison de nous réjouir, c'est que la patinoire des Vernets, depuis qu'elle a été construite, fonctionne bien. Et, là, j'aimerais rassurer M. Dossan: contrairement à lui, j'estime que, lorsqu'on fait des rénovations dans un bâtiment et les améliorations nécessaires, c'est que ce bâtiment vit et a la capacité d'absorber les demandes qui s'accumulent au fil du temps. La patinoire nous permet de répondre aux demandes, elle le démontre encore une fois aujourd'hui et elle le démontrera plus tard, avec le projet d'abaissement du plancher.

Je me réjouis donc que nous ayons, à Genève, une équipe de hockey qui soit performante et qui réunisse autant de spectateurs, ainsi qu'un bâtiment qui nous permette de nous adapter aux besoins et qui soit polyvalent. C'est pourquoi je vous remercie d'ores et déjà de voter la proposition PR-691 et les crédits qui vous sont soumis.

Proposition, résolution et motion: patinoire des Vernets

En ce qui concerne la résolution R-118, j'ai apprécié, Mesdames et Messieurs, que vous l'ayez amendée. Dans la première version, vous demandiez de creuser la surface de la glace lors de la rénovation, et c'est ce qui m'avait dérangé. En effet, une fois de plus, cela revenait à accumuler les problèmes, au lieu de procéder par étapes. Vous avez donc rejoint ma position, en demandant de vous présenter une étude. Je me rallie donc à cette résolution, ainsi qu'au projet d'amendement de M. Dramé, qui vise à tenir compte des questions écologiques. Ce sera le deuxième volet de l'étude qu'il faudra faire, à savoir une étude d'ingénieur pour valider la modification du concept de production de glace, éventuellement avec du fréon, ou le maintien du système actuel.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir fait bon accueil à la proposition du Conseil administratif et je fais miens l'ensemble de vos desiderata. Nous irons ainsi de l'avant par rapport à cette infrastructure et je m'en réjouis.

La présidente. Nous passons au vote et, comme cela a été demandé, nous commençons par la motion M-870.

Mise aux voix, la motion M-870 est acceptée à l'unanimité (64 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à établir un règlement adéquat des conditions et tarifs pour tous les cas de figure en ce qui concerne la mise à disposition de la patinoire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I de la proposition PR-691 est accepté à l'unanimité (63 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité (64 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité (64 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de 762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 762 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 937 000 francs destiné à la création de deux loges VIP pour la patinoire intérieure

Proposition, résolution et motion: patinoire des Vernets

des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 937 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 18 360 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 412 000 francs destiné à la construction d'un nouveau rink pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 412 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Mis aux voix, l'amendement de M. Dramé à la résolution R-118 est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la résolution amendée par la commission et par le plénum est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un crédit d'étude visant à:

- faire creuser l'actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets de façon que celle-ci corresponde aux dimensions fixées par la ligue nationale de hockey et permette de maintenir le caractère polyvalent du lieu;
- aménager la surface de glace libérée pour augmenter le nombre de places disponibles pour les spectateurs;
- remplacer le système actuel de production de glace par un système qui réponde aux normes écologiques en vigueur;
- intégrer les travaux complémentaires opportuns: réfection des vestiaires, des sanitaires, utilisation économique de l'énergie, etc.;
- adapter les prix de location des installations en conséquence des investissements consentis.

9. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les deux motions suivantes:

- M-876, de MM. Alpha Dramé, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Anne Moratti Jung, Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Florence Kraft-Babel, Anne-Marie Gisler, Maria Pérez, MM. Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Olivier Tauxe et Sylvain Clavel: «Pour un parc éco-industriel ou un écosite sur le site de Châtelaine»;
- M-877, de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dosan, Olivier Fiumelli, Edgar Bordier, Grégory Baud, M^{mes} Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Pour une politique lisible en matière de soutien public aux événements sportifs populaires».

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

La présidente. Nous avons également reçu la question écrite suivante:

- QE-308, de MM. *Fabien Sartoretti, Miguel Limpo* et *M^{me} Sandrine Burger*: «Augmentation incontrôlée du nombre de serveurs informatiques?».

Avant de nous quitter, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous remercier au nom du bureau. En effet, au cours de nos séances de mardi et mercredi, nous avons énormément avancé: nous avons traité quatorze points à l'ordre du jour et cinq urgences. Nous vous félicitons et vous en remercions! (*Applaudissements.*)

Enfin, je vous rappelle que notre excellente équipe de football du Conseil municipal jouera vendredi et samedi. Venez nombreux pour la soutenir. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	226
2. Communications du bureau du Conseil municipal	226
3. Prestation de serment de M. Edgar Bordier, remplaçant M ^{me} Christine Camporini, conseillère municipale démissionnaire	226
4. Motion du 9 juin 2009 de M ^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo, Alexandre Wisard et Simon Brandt: «La Terrassière, un quartier unique en danger... à sauver!» (M-873)	226
5. Motion du 9 juin 2009 de MM. Jean-Charles Lathion, Robert Pataroni, Simon Brandt, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux et M ^{me} Anne-Marie Gisler: «Délai de paiement de la Ville de Genève: 180 jours» (M-875)	236
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 296 000 francs destiné à la construction d'une scène flottante aux bains des Pâquis, à usage multiple, et à l'aménagement du bain des enfants, situé au quai du Mont-Blanc 30, Genève (jetée des Pâquis) (PR-237 A)	247
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 240 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour les travaux de renforcement du parking Cornavin (PR-666 A)	250
8.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de:	
– 762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning;	

– 937 000 francs (option 1) pour la création de deux loges VIP;	
– 412 000 francs (option 2) pour la construction d'un nouveau rink;	
pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-691 A)	259
8.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la résolution du 16 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Jacques Hämmerli, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses et Christian Zaugg, renvoyée en commission le 6 avril 2009, intitulée: «Pour une aire de jeu sécurisée à la patinoire des Vernets» (R-118 A)	281
8.c) Motion du 13 mai 2009 de M. Georges Queloz, M ^{mes} Linda de Coulon, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, Claudia Heberlein Simonett, Maria Pérez, Andrienne Soutter, MM. Marc Dalphin, Guy Dosan, Alpha Dramé, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Le juste prix (mise à disposition de la patinoire)» (M-870)	295
9. Propositions des conseillers municipaux	312
10. Interpellations	313
11. Questions écrites	313

La mémorialiste:
Marguerite Conus